



GUIDE DE PÊCHE

41

EDITION 2021



GÉNÉRATION
PÊCHE

Fédération de Pêche et de Protection du
Milieu Aquatique de Loir-et-Cher

www.peche41.fr





Électricité Prudence

Gardons nos distances



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

www.electricite-prudence.fr

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau
de transport
d'électricité

Sommaire



Éditorial	5
La pêche associative en quelques lignes	6
Les missions menées par la Fédération	7
Où va l'argent de ma carte de pêche ?	8
Entente Halieutique du Grand Ouest	9
Pêche à la ligne en eaux libres	11
Réglementation	12-13
Les réserves de pêche	14
La pêche de la carpe la nuit	15
La pêche en embarcation, où pratiquer ? ...	16
Un carassier venu de l'Est, l'Aspe	18
La pêche du silure	19
Un Atelier Pêche Nature, c'est quoi ?	20
La Maison de la Pêche et de la Nature	20
Le Club Pêche Adultes	21
Les camps pêche	21
Un parcours labellisé c'est quoi ?	22
Les hébergements qualifiés pêche	24-25
Carte départementale du Loir-et-Cher	26-27
Vallée du Loir et de la Braye	28-30
Les poissons d la Région Centre	32-33
Vallée de la Loire et du Beuvron	34-35
Vallée du Cher et de la Sauldre	36-37
Les AAPPMA	38
Les pêcheurs amateurs aux engins.....	38

1. Billy	39
2. Blois	40
3. Secteur Bourré	41
4. Bracieux	42
5-6. Châtres - Chémery	43
Les différents poissons en Loir-et-Cher	32-33
7. Cour-Cheverny	44
8. Danzé	45
9-10. La Ferté Imbault - Lamotte Beuvron	46
11. Mer-Muides	47
12. Mondoubleau	48
13-14. Monthou - Montrichard	49
15. Morée	50
16-17. Neung-sur-Beuvron - Noyers/C.....	51
18. Onzain	52
19. Ouchamps.....	53
20. Romorantin	54
21-22. St Aignan/C - St Georges/C	55
23-24. Salbris - Sargé/B	56
25-26. Sasnières - Selles/C	57
27-28. Souday - Suèvres	58
29. Thésée	59
30. Thoré-Montoire	60
31. Vendôme	61
32. Secteur Villefranche	62

Afin de permettre à chacun de mieux situer les différentes associations (AAPPMA) du Loir-et-Cher, nous avons classé celles-ci par ordre alphabétique. Leur numéro vous permettra de les situer géographiquement sur la carte. (p26-27)

**Cette brochure est réalisée et distribuée gratuitement par la
Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher
11 rue Robert Nau - 41000 Blois - Tél 02 54 90 25 60
fed.peche41@wanadoo.fr - www.peche41.fr**

Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le plus grand soin a été apporté à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite.



CHARTRE de l'ECOCITOYEN au BORD de L'EAU

Voici les recommandations pour un bon comportement et une bonne conduite au bord de l'eau.

Les milieux aquatiques sont des endroits remarquables et sensibles avec une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de préserver et valoriser. Afin d'être respectueux et respecté au bord de l'eau, je dois suivre quelques règles de bonne conduite :

1. Je ne laisse pas de trace de mon passage et j'emporte mes déchets.
2. Je reste sympathique, jovial et courtois avec autrui : cyclistes, promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains, etc.
3. J'évite de marcher dans l'eau ou de détruire la faune et la flore. Toutes les espèces ont un rôle important dans le cycle de la vie.
4. Je reste discret pour ne pas déranger la faune lors de mon passage et ne fais pas de feu.
5. Je respecte la réglementation liée à l'activité que je pratique.
6. Je surveille le milieu naturel et communique auprès de l'Office Français de la Biodiversité les éventuels problèmes constatés : pollution, assècs, plantes invasives, dégâts, etc.
7. Je respecte les clôtures, les propriétés et je me munis de ma carte de pêche.
8. Je respecte les espaces protégés ainsi que les zones sensibles telles que les frayères (zones de ponte des poissons).
9. J'évite le piétinement de la végétation en restant sur les sentiers et chemins.
10. Je n'introduis pas de nouvelles espèces dans un milieu car elles peuvent se développer au détriment des espèces locales.
11. Je garde mon chien en laisse pour éviter qu'il soit perçu comme un prédateur.
12. J'adapte mon activité au milieu afin de ne pas le perturber et d'éviter les dégradations de toutes sortes.
13. Je suis responsable, j'agis, j'informe et j'éduque avec mes connaissances pour préserver les milieux aquatiques.
14. Je suis un acteur de demain et je privilégie le covoiturage ainsi que les transports en commun pour mes activités au bord de l'eau.

Dêche et Protection de l'eau et du milieu aquatique



ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÊCHE
CENTRE - VAL-DE-LOIRE



Avec le soutien financier de

agence de l'eau
Loire-Bretagne
Établissement public de l'État
agence.eau-loire-bretagne.fr

Editorial



2020 fut une année très particulière mais vous avez été nombreux à rejoindre le monde associatif de la pêche. Ce loisir de pleine nature a su conquérir un large public familial et a constitué une activité de vacances et de week-end.

Vous avez pu apprécier les très nombreux sites de pêche mis à votre disposition sur l'ensemble du département. La qualité de ces derniers et leur entretien dépend entièrement du comportement de chacun d'entre nous. Malheureusement, nous constatons encore trop d'incivilités (déchets,...) et cela porte préjudice à tous.

Au delà du droit de pratiquer votre loisir favori, acquérir votre carte de pêche est un acte militant et vous rend adhérent d'une association de pêche. Il vous est possible de participer activement à la vie de votre association locale qui, souvent, manque de bénévoles. Nous sommes tous pêcheurs et chacun à notre niveau, sans égoïsme ni sectarisme, pouvons participer à la pérennité du loisir pêche.

Sachez que nous mettrons tout en oeuvre pour réussir la saison de pêche 2021. La Fédération et les associations, par tous les moyens d'informations dont elles disposent vous tiendront informé de l'évolution de l'actualité halieutique. Les bénévoles et collaborateurs du monde associatif de la pêche travaillent désormais sur le programme d'activités et de manifestations 2021 : Challenges, enduros, opération truites de pâques...

Certain d'entre vous ont exprimé leur regret d'être privé de pratiquer pendant la période de confinement ; dans les moment difficiles nous devons rester solidaires et nous avons décidé de maintenir les tarifs et ne pas les augmenter pour la saison 2021. De même la possibilité d'achats mensualisés sera maintenue. Notre système associatif repose sur la solidarité de chacun d'entre nous et je vous sais très compréhensifs et attaché à sa pérennité.

La pêche doit être pour vous un moment d'évasion et de contact avec la nature dans cette période sensible.

Prenez bien soin de vous,
Serge SAVINEAUX,
Président



Rejoignez-nous sur
facebook

Suivez l'actualité de la Fédération et du monde associatif de la pêche en Loir-et-Cher sur notre page Facebook ! Manifestations, informations, nouveautés, vous ne manquerez plus rien ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à engager la conversation, notre équipe de modérateurs se fera un plaisir de vous répondre. Alors rejoignez nous vite sur la Page **"Fédération de Pêche du Loir-et-Cher"**.

La pêche associative en quelques lignes...

• La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

La FNPF coordonne les actions et assure la représentation nationale des 93 fédérations départementales et par leur intermédiaire celle des 3 900 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) présentes sur le territoire français.

La FNPF est la conséquence de l'existence d'un tissu associatif extrêmement actif dans le domaine de la pêche de loisir en eau douce.

www.federationpeche.fr

• Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

Reconnues d'utilité publique, elles ont pour objet :

- de développer la pêche amateur,
- de mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche,
- de protéger les milieux aquatiques,
- de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental,
- de collecter la redevance milieu aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique.

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes (AAPPMA).

• Les Associations de pêche (AAPPMA) représentent plus d'1,4 million de pêcheurs.

Leurs principales missions sont de :

- détenir et gérer les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics et privés.
- participer à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole.
- favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation aux milieux aquatiques.

Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.



Amis pêcheurs, posséder une carte de pêche, c'est devenir membre d'une association de pêche; c'est aussi participer à la défense des milieux aquatiques et de notre patrimoine piscicole.

Soyez un sociétaire actif ! N'hésitez pas à aider et à prêter main forte à votre association lors de manifestations ou actions diverses. Venez assister aux assemblées générales.

Les bénévoles élus du monde de la pêche ont besoin de vous !



Les missions menées par la Fédération

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher a un rôle de coordination et d'harmonisation des actions des associations départementales agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les grands objectifs de notre fédération départementale sont la connaissance et la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur du patrimoine piscicole, le développement de la pêche amateur qui passe entre autre par la mise en œuvre actions de sensibilisation et de promotion du loisir pêche...

Le pôle développement regroupe de nombreuses missions : l'animation, la promotion-communication, le développement et l'aménagement des parcours ainsi que la garderie.

La Fédération dispose d'une Maison de la Pêche et de la Nature qui propose des animations à destination des structures de loisirs et éducatives du département. Ce service a pour objectifs de promouvoir et de susciter un intérêt particulier du grand public sur les connaissances halieutiques et de sensibiliser au respect et à la préservation des milieux aquatiques.

Chaque année la Fédération représente le monde associatif pêche sur de grandes manifestations départementales telles que les comices agricoles. De nombreuses actions de communication sont également faites au cours de l'année.

La Fédération s'efforce d'étendre son offre de parcours de pêche par l'acquisition de rives ou la signature de convention avec des collectivités. La labellisation des parcours de pêche

et des hébergements pêche est également développée en Loir-et-Cher.

La garderie est un axe qui se développe de plus en plus dans notre département. On compte actuellement une trentaine de gardes pêche particuliers répartis sur l'ensemble du département qui surveillent et contrôlent les lots de pêche de leurs AAPPMA. L'Agent de développement conseille et soutient les GPP dans leurs missions. La Fédération apporte un réel soutien aux AAPPMA dans la réalisation de leur Plan de Gestion Particulier (PGP).

Le pôle technique de la fédération s'occupe plus particulièrement du volet « milieu aquatique ».

Il a en charge la conduite de missions techniques permettant une connaissance approfondie des espèces et des milieux notamment à travers la réalisation d'études ciblées (études sur les écrevisses à pattes blanches...) ou de veilles comme le suivi annuel de la reproduction de la truite fario. Le pôle développe également des programmes de gestion en lien avec les

Associations de pêche ou des partenaires au travers le Plan départemental de gestion piscicole.

Il a également un rôle de représentation de la structure auprès des institutions en qualité de conseiller et d'usager participant ainsi aux nombreuses réunions autour des milieux aquatiques (Contrat territoriaux, Sages, ...). Le pôle anime également des formations à destination de bénévoles (garde pêche particuliers, formation pêche électrique..).

Le pôle administratif de la Fédération a pour rôle de coordonner et d'harmoniser les actions administratives des 32 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique réparties sur le département. Il procède également à l'accueil physique et téléphonique.

Il effectue la comptabilité de la Fédération et apporte ponctuellement de l'aide aux AAPPMA nécessitant un soutien.



Pollution, mortalité, braconnage... Qui avertir ?

Vous constatez une pollution, une mortalité de poissons, un acte de braconnage ... Vous pouvez contacter la Fédération qui prendra en note votre alerte. Vous pouvez aussi contacter le service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) créé au 1er janvier 2020. Cet organisme d'état regroupe l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Enfin, vous pouvez également contacter le service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires au 02 54 55 73 50.

Où va l'argent de ma carte de pêche ?

Avec ma carte de pêche :

☞ Je contribue à l'amélioration de vos conditions de pêche puisque mon argent retourne à la rivière en finançant des travaux d'entretien, des aménagements mais aussi des repeuplements piscicoles.

☞ Je deviens automatiquement adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), ce qui me donne accès aux baux de pêche de celle-ci et m'octroie le droit d'y pêcher. Cela m'offre également la possibilité de pêcher sur les baux de pêche appartenant aux 31 AAP-PMA réciprocitaires réparties sur le département.

☞ J'adhère à l'AAPPMA de mon choix, 2 possibilités s'offrent à moi :

- Agir passivement en participant financièrement, grâce à l'achat de ma carte de pêche, à l'amélioration des milieux aquatiques et du loisir pêche.

- Agir activement en me rapprochant de l'AAPPMA pour m'impliquer dans la gestion du milieu et participer aux différentes actions. Parce que les pêcheurs d'aujourd'hui feront la pêche de demain !



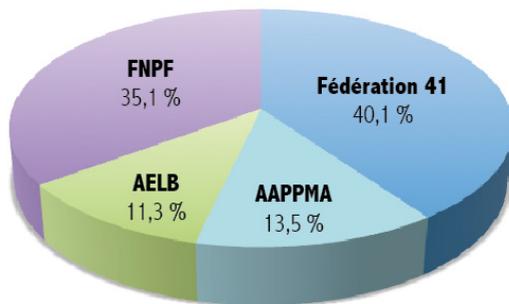
La cotisation « Personne Majeure », celle réservée aux adultes, vaut 78€ dans notre département en 2021.

Certains d'entre vous se demandent régulièrement ce que rémunère l'argent des pêcheurs ?

En premier lieu 10,50€ de cette somme restent dans

la caisse de votre AAPPMA. Elle lui permet de contribuer à l'empoissonnement et à l'entretien des cours d'eau de son secteur. La Fédération du Loir-et-Cher, quant à elle, reçoit 31,30€. Cette somme se répartit entre l'empoissonnement et les subventions accordées pour la réalisation de travaux. Cet argent sert également à assurer l'entretien des véhicules, des bâtiments et du matériel. À rémunérer le personnel, payer les charges, régler les assurances et les frais d'avocats. Il faut y ajouter l'achat et la location de rives et de plans d'eau, la promotion de la pêche et l'organisation des manifestations (challenge, comice,...) 27,40€ vont à la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) en charge de la gestion de la pêche en France. Ils sont en grande partie consacrés aux subventions octroyées aux fédérations départementales et correspondant aux actions de réhabilitation du milieu, les études, la promotion.

Ensuite, 8,80€ alimentent les caisses des agences de l'eau, qui ont pour rôles de gérer la ressource, réduire les pollutions, améliorer la qualité de l'eau potable et la gestion des ouvrages intervenant dans le cycle de l'eau, protéger le patrimoine naturel. Enfin pour les pêcheurs prenant le timbre EHGO, les 22€ supplémentaires (dans le cas d'une carte interfédérale) sont utilisés pour la promotion, le développement de la réciprocité entre les fédérations départementales afin de faciliter le tourisme pêche mais aussi pour l'acquisition de nouveaux parcours.



Lors du **dernier trimestre 2021** devraient avoir lieu les **élections des nouveaux conseils d'administration** des AAPPMA. Si vous souhaitez les rejoindre pour faire évoluer le monde de la pêche et aider à la préservation des milieux aquatiques, vous devez être titulaire des cartes de pêche 2020 et 2021 de l'AAPPMA que vous souhaitez intégrer.

L'Entente Halieutique du Grand Ouest

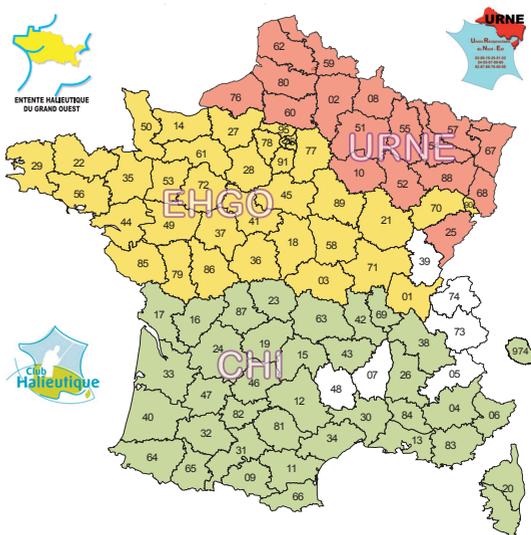
Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.cartedepeche.fr

Entente Halieutique du Grand Ouest

Le Moulin à Papier
28400 St Jean-Pierre-Fixe
Tél. : 02 37 52 06 20
Fax : 02 37 52 89 56
Site internet : www.ehgo.fr

Tous les pêcheurs ayant une carte interfédérale ou une carte majeure munie d'une vignette EHGO peuvent pêcher dans les 37 départements ci-dessous, dans les 37 départements du Club-Halieutique et les 17 départements de l'Union Réciprocaire du Nord Est.

Les détenteurs d'une carte Mineure, Découverte (- de 12 ans), Femme ou Hebdomadaire peuvent pêcher dans les 91 départements (EHGO, CHI et URNE) sans à avoir à acquitter la vignette EHGO.



Fédérations membres de l'EHGO

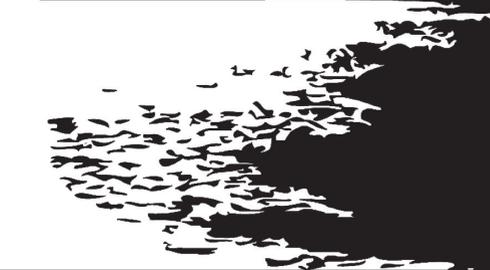
01 AIN	04 74 22 38 38	53 MAYENNE	02 43 69 12 13
03 ALLIER.....	04 70 45 42 90	56 MORBIHAN	02 97 44 54 55
14 CALVADOS	02 31 44 63 00	58 NIEVRE	03 86 61 18 98
18 CHER	02 48 66 68 90	61 ORNE.....	02 33 26 10 66
21 CÔTE D'OR	03 80 57 11 15	70 HAUTE SAONE	03 84 76 51 41
22 COTES D'ARMOR	02 96 68 15 40	71 SAONE ET LOIRE	03 85 23 83 00
27 EURE	02 32 57 10 73	72 SARTHE	02 43 85 66 01
28 EURE ET LOIR	02 37 52 06 20	75 PARIS/92/93/94	01 53 14 19 80
29 FINISTERE	02 98 10 34 20	77 SEINE ET MARNE	01 64 39 03 08
35 ILE ET VILAINE	02 99 22 81 80	78 YVELINES	01 34 77 58 90
36 INDRE	02 54 34 59 69	79 DEUX-SEVRES	05 49 09 23 33
37 INDRE ET LOIRE	02 47 05 33 77	85 VENDEE	02 51 37 19 05
41 LOIR ET CHER	02 54 90 25 60	86 VIENNE	05 49 37 66 60
44 LOIRE ATLANTIQUE	02 40 73 62 42	89 YONNE	03 86 51 03 44
45 LOIRET	02 38 56 62 69	90 TERRITOIRE DE BELFORT.....	03 84 23 39 49
49 MAINE ET LOIRE	02 41 87 57 09	91 ESSONNE	01 64 96 14 00
50 MANCHE	02 33 46 96 50	95 VAL D'OISE	01 30 39 94 56

PRO PÊCHE 41



**Votre spécialiste
de la pêche en
Loir-et-Cher.**

• + de **6000** références • 2 magasins • Les plus grandes marques en stock toute l'année • Le plus grand choix, unique en Loir-et-Cher • Une enseigne indépendante.



VENDÔME

71 avenue Ronsard
41 100 Vendôme
(Parking leader Price)

400 m²

02 54 72 62 57

Ouvert du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de
14h00 à 19h00

BLOIS

395 rue Georges Méliès
41 350 Saint Gervais
la Forêt
(Parc de la patte d'oie Blois Sud)

450 m²

02 54 42 58 64

Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 12h30
et de
14h00 à 19h00

Ecoute Conseils Services

Pêche à la ligne en **eaux libres**

Obligations Générales

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche et avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

La carte de pêche est nominative et délivrée pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle est en vente chez les dépositaires des associations de pêche ou sur le site internet :

www.cartedepeche.fr

Plusieurs produits pêche sont à votre disposition : les cartes "Majeur" et "Interfédérale" pour les personnes de plus de 18 ans ; la carte "mineur" pour les jeunes de 12 à 18 ans, la carte "Découverte"

pour les moins de 12 ans et la carte "Promotionnelle Découverte Femme" pour toutes femmes majeures. Vous trouverez également une carte "Journalière", valable une journée ainsi qu'une carte "hebdomadaire" valable 7 jours consécutifs et disponible dès le 1^{er} janvier.

Ces cartes vous permettent de pêcher au moyen d'une ligne sur les cours d'eau et plans d'eau classés en première catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux ; et au moyen de quatre lignes (sauf règlement particulier et carte femme pêche à 1 ligne) sur les cours d'eau et plans d'eau classés en deuxième catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux.

La carte de pêche 2021

Carte Interfédérale	1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	100 €
Carte "Majeur"	1 ^{re} et 2 ^e catégories Tous modes de pêche légaux	78 €
Timbre EHGO seul	1 ^{re} et 2 ^e catégories – A ajouter à la carte majeur	35 €
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	Pêche à 1 ligne 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	35 €
Carte "Mineur"	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	21 €
Carte "Découverte"	Pêche à 1 ligne Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	6 €
Carte "Hebdomadaire"	Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	33 €
Carte "Journalière"	1 ^{re} et 2 ^e catégories Tous modes de pêche légaux - Valable le jour de pêche Valable uniquement en Loir-et-Cher	10 €

Règlementation

Certains points de réglementation peuvent évoluer au cours de l'année 2021. Soyez attentifs et consultez régulièrement les sites internet de la préfecture et de la Fédération. www.loir-et-cher.gouv.fr / www.peche41.fr

Les cartes de pêche

Pour pêcher en eau douce, il faut acquitter une carte de pêche munie d'une cotisation CPMA, valable pour l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sauf pour les cartes hebdomadaires et journalières.

La carte de pêche est personnelle et incessible. Le port de la carte de pêche est obligatoire en action de pêche. En cas de contrôle, elle doit être présentée aux agents de l'administration ainsi qu'aux gardes particuliers des AAPPMA et de la Fédération départementale.

La réglementation de la pêche

Pour pouvoir pêcher en eau douce dans les eaux libres (définis par l'article L 431.3 du code de l'environnement), il faut réunir les quatre conditions suivantes :

- Avoir acquitté la redevance CPMA de l'année en cours (achat carte de pêche)
- Etre membre d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA - se fait automatiquement lors de l'achat de la carte de pêche).
- Avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche
- Respecter les conditions législatives et réglementaires d'exercice de la pêche applicables localement.

Au niveau de la réglementation, trois documents administratifs sont à respecter :

- Le code de l'environnement (loi pêche).
- L'arrêté réglementaire permanent du Loir-et-Cher.
- L'avis annuel de la préfecture du Loir-et-Cher.

Horaires de pêche autorisés

- La pêche à la ligne peut s'exercer une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil.
- Pour les périodes de fermetures ou d'ouvertures spécifiques applicables dans le Loir et Cher, consulter le guide réglementaire annuel, gratuit, disponible auprès des dépositaires de carte de pêche, des AAPPMA et de la Fédération de Pêche 41.



Taille réglementaire de capture des poissons

Brochet : 60 cm dans les eaux de 1^{ère} et 2^e cat. pisc.

Sandre : 50 cm dans les eaux de 2^e cat. pisc.

Traite : 25 cm (Fario, arc-en-ciel).

Alose : 30 cm.

Mulet : 20 cm.

Black bass : 30 cm dans les eaux de 2^e cat. pisc.

- Le nombre de captures autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 6 pour la truite et à 3 carnassiers (sandres, brochets et black-bass) dont deux brochets maximum.
- La longueur des poissons se mesure du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.
- Lors de la capture d'un poisson n'ayant pas la taille minimum requise, il convient de le remettre immédiatement et délicatement à l'eau.
- En cas d'engagement profond de l'hameçon, il est préférable de couper le fil au niveau de la bouche sans traction sur ce dernier. Le poisson disposera de beaucoup plus de chance de survivre et de se débarrasser lui-même de l'hameçon.

Réglementation de la pêche de l'Anguille

Seule la pêche de l'anguille jaune est autorisée par arrêté ministériel du 1^{er} avril au 31 août. Au cours des périodes de fermeture toute anguille pêchée devra immédiatement être remise à l'eau avec le maximum de précautions. Aussi, durant la fermeture de l'anguille les lignes de fonds sont interdites. (Carnet de captures obligatoire)

Nuisibles

Sont classés comme espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques : le pseudorasbora, la perche soleil, le poisson chat et les écrevisses exotiques (américaines, de louisiane, signal). La pêche des écrevisses exotiques (américaines, de Louisiane...) est autorisée toute l'année au moyen de 6 balances à écrevisses d'un diamètre maximum de 30 cm, en plus des 4 lignes.

Afin de ne pas participer à leur prolifération, il est interdit de les transporter vivants (châtrer les écrevisses avant tout transport), de les remettre à l'eau après capture et de les introduire dans un autre milieu.

Domaine Public/Domaine Privé

Dans notre département, seuls la Loire, le Cher et le Canal de la Sauldre appartiennent au Domaine Public Fluvial (DPF). La Fédération est détentrice du droit de pêche sur l'intégralité du linéaire de ces cours d'eau et du canal. L'ensemble des autres cours d'eau et canaux, non cités ci-dessus, appartiennent au Domaine Privé. Pour pouvoir pêcher, il vous faut avoir l'accord du détenteur du droit de pêche ou vous orienter sur les parcours gérés par notre Fédération et les AAPPMA.

Navigation et pêche en bateau

• Navigation sur les cours d'eau du domaine public

• La Loire et le Cher :

Sur les cours d'eau domaniaux, la navigation est régie par le Règlement général de police de la navigation intérieure. La navigation s'effectue aux risques et périls des navigateurs. Les navigants doivent veiller à ne pas gêner ou entraver les activités des autres usagers de la rivière.

• Sur la Loire et le Cher sauvage :

Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. La vitesse maximale autorisée est de 10 km/heure.

• Sur le Cher canalisé :

Se référer à l'Avis à la Batellerie (affichage en mairie, maisons éclésières...). Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. Les vitesses maximales sont de 8 km/h pour les avalants et 5 km/h pour les montants. Permis « plaisance en eaux intérieures » obligatoire pour puissance moteur supérieure à 6 CV.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service navigation de la Direction Départementale des Territoires.

• Navigation sur les cours d'eau du domaine privé (tous les cours d'eau autres que la Loire et le Cher)

Sur les cours d'eau non domaniaux, la navigation est subordonnée au respect des droits des propriétaires

riverains et des tiers. (Interdiction d'accoster sans autorisation du propriétaire).

Pêche en embarcation (bateau et float tube)

- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine public (La Loire et le Cher), la pêche en barque peut s'effectuer en tout point selon le respect de la réglementation pêche en vigueur.
- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine privé, il vous faut obtenir l'accord du détenteur du droit de pêche (ex : propriétaire riverain). Vous pouvez pêcher sur les lots de pêche gérés par la Fédération ou les AAPPMA, depuis la rive jusqu'à moitié du cours d'eau (veiller à pêcher uniquement dans cette zone) ; pour pêcher sur l'autre moitié du cours d'eau, il vous faut obtenir également l'accord du détenteur du droit de pêche de l'autre rive. Attention : le Float tub est considéré comme une embarcation.

Réglementation des plans d'eau

- Les plans d'eau réciprocitaires se conformément à la réglementation pêche en vigueur, cependant, certains peuvent avoir une réglementation particulière signifiée dans ce guide et/ou sur site.
- Sur l'ensemble des plans d'eau fédéraux (sauf La Paquerie, La Scierie et Morthèze), la pêche est autorisée uniquement depuis la rive (sauf journées particulières encadrées par la Fédération)
- Baignade interdite sur tous les plans d'eau réservés à la pêche.

Afin de satisfaire tous les pêcheurs et préserver les poissons de nos plans d'eau, optons tous pour un prélèvement raisonnable et raisonné ! Il n'est peut-être pas utile de ramener toute notre pêche à la maison et la remise à l'eau de poissons, même maillés, est maintenant bien souvent pratiquée.

Sur tous les plans d'eau gérés par la Fédération : il est interdit de sortir des poissons vivants à l'exception de 30 vifs par pêcheur et par jour.

Sur décision du Conseil d'Administration, les infractions au règlement intérieur suivantes sur les plans d'eau concernés (cf. affichage sur site) feront l'objet de contraventions ci-dessous : Non respect du No-kill (si pratiqué sur le site) : 200€ ; Utilisation d'hameçon avec ardilhon (si interdit sur site) : 50 € ; Utilisation de tresse (si interdit sur site) : 50 € ; Utilisation du bateau amorceur : 50 € ; Dépôt de déchets : 200 €

Les réserves de pêche

Les réserves de pêche sont situées sur le Domaine Public Fluvial : le Cher et la Loire.

Dans le cas des réserves permanentes, toute pêche est interdite du 1^{er} janvier au 31 décembre sur les portions des cours d'eau ci-après. Pour les réserves temporaires, toute pêche est interdite du jour de l'ouverture de la pêche des carassiers (dernier samedi d'avril) au 31 mai de l'année en cours.

Les réserves permanentes	
Désignation	Délimitation
LA LOIRE 2^e catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial	
Réserve de Saint Laurent-des-Eaux	50 mètres en amont du barrage de la centrale nucléaire 300 mètres en aval de ce barrage, rive gauche commune de St Laurent-des-Eaux et rive droite commune d'Avaray.
Réserve du port du Lac de Loire	Totalité du bras (500 m) situé en rive gauche de la Loire, commune de Vineuil.
Réserve de la "Petite Loire" (Bras annexe de la Loire)	Bras situé en rive droite de la Loire sur les communes de Muides, Suèvres et Courbouzon. Limites : de l'emprise du pont de Muides sur Loire, à l'amont, jusqu'à 100 mètres en aval de la confluence de la « petite Loire » avec la Loire.
Réserve de la "Marinière"	Totalité du bras situé en rive gauche de la Loire, commune de Rilly-sur-Loire entre l'île de la Marinière et la rive. Limites : de la confluence de ce bras avec la Loire jusqu'à 800m en amont.
Réserve de la frayère de Chouzy sur Cisse (Boires)	Rive droite de la Loire sur la commune de Chouzy De 400 mètres en amont de la confluence avec le bras de la Cisse à 650 mètres en aval de la confluence avec ce bras.
Réserve de la Bagourne	Totalité des deux boires situées en rive droite de la Loire sur la commune de Veuves au lieu-dit Bagourne (avec chenal d'accès)
LE CHER 2^e catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial	
Réserve du barrage du Boutet, commune de Châtres-sur-Cher	Lit principal et bras de dérivation sur la commune de Châtres sur Cher 100 mètres en aval pour la pêche aux lignes, 200 mètres en aval pour la pêche aux engins et filets.
Sur tous les cours d'eau du département (y compris le Cher) la pêche est autorisée dans les 50 mètres en aval de tous les barrages (sauf Réserve du Barrage du Boutet et Barrage de la centrale sur la Loire) au moyen d'une ligne.	

Les réserves temporaires sur la Loire du 24 avril au 31 mai 2021 inclus

1. Sur la rive gauche de la Loire, de la limite de la Réserve Nationale du Barrage de St Laurent des Eaux à la pointe aval de l'île du Cavereau.
2. Sur la rive gauche de la Loire, de la limite aval constituée par la confluence avec le port du Lac de Loire à la limite amont lieu-dit "la Planche à Saumon".
3. Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval de la confluence du Beuvron à 400 mètres en amont de la confluence avec le Beuvron.

La pêche de la carpe la nuit

Conditions à respecter :

- ▶ Posséder une carte de pêche annuelle, hebdomadaires ou deux journalières consécutives.
- ▶ La pêche de la carpe la nuit est autorisée à toute heure, toute l'année, en dehors des périodes d'interdiction de pêche spécifique sur les parcours désignés ci-dessous.
- ▶ Seule l'utilisation d'esches et d'appâts végétaux est autorisée, les lignes flottantes et les esches animales sont interdites.
- ▶ Les lignes doivent être posées et la remise à l'eau des poissons capturés la nuit est obligatoire et immédiate. (Sac de conservation interdit)
- ▶ **Pêche avec hameçon sans ardillon obligatoire sur tous les parcours de pêche de nuit**
- ▶ Tout transport ou transfert de poissons dans un autre plan d'eau ou cours d'eau est strictement interdit.
- ▶ Sur tous les parcours, **la pêche est limitée à 72h00 maximum (soit 3 nuits consécutives) et l'intervalle entre 2 séjours est fixé à 7 jours** pour permettre l'accès à tous les pêcheurs.
- ▶ Pêche de nuit Plans d'eau de St Firmin, de la Coudraie et St Quentin les Troo : Réservation obligatoire une semaine à l'avance sur notre site internet (www.cartedepêche.fr). Un billet par nuit et par pêcheur vous sera fourni, obligation de le présenter aux Gardes Pêche en cas de contrôle. Interdiction de camper sur le site en dehors des jours de réservation.

AAPPMA	Rivières/Plans d'eau	Commune	Pêche autorisée
Morée	Le Loir	Lisle	Toute l'année.
Morée	Le Loir	St Hilaire la Gravelle	Toute l'année.
Morée	Plan d'eau des Fontaines	Pezou	Toute l'année.
Blois	La Loire DPF	Blois-lot G9 et G10	Toute l'année sauf pendant la période de réserve temporaire sur la zone concernée, voir règlement annuel.
Mer-Muides	La Loire DPF	Muides-lot G6 (rive gauche) +G7	Toute l'année.
Mer-Muides	La Loire DPF	Avaray-lot G6 bis	Toute l'année durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
Mer-Muides	Plan d'eau des Bordes	Courbouzon	1 week-end par mois sur réservation auprès de l'AAPPMA
Onzain	La Loire DPF	Lots H1 et H2	Toute l'année
Romorantin	La Sauldre	Villeherviers	1 week end par mois
Romorantin	La Sauldre	Romorantin Lanthenay	Toute l'année.
Châtres-sur-Cher	Le Cher DPF	Châtres-sur-Cher Mennetou-sur-Cher	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Cher DPF	Selles-sur-Cher - La Thizardière	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Canal de Berry	Bassin du Canal rive gauche uniquement	Toute l'année
Saint Aignan-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Noyers-sur-Cher – Cher Lac des 3 Provinces	Toute l'année.
Saint Aignan-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Romain-sur-Cher	Toute l'année.
Mareuil-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Mareuil-sur-Cher	Toute l'année.
Thésée	Le Cher Canalisé DPF	Thésée	Toute l'année.
Saint Georges-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Georges-sur-Cher	Toute l'année.
Ouchamps	Le Beuvron	Les Montils	Toute l'année
Vendôme	Plan d'eau de St Firmin-des-Près	St Firmin des près	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de la Coudraie	Tréhet	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de St Quentin les Troo	St Quentin les Troo	1 week end par mois sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de Sougé	Sougé-sur-Braye	1 week-end par mois sur réservation auprès de l'AAPPMA

La pêche en **embarcation** : où pratiquer ?

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher et les AAPPMA permettent l'accès à la pratique de la pêche en embarcation sur plusieurs plans d'eau du département :

Float tube et bateaux :

- Plan d'eau de la Paquerie à Tréhet
- Plan d'eau de Morthèze à Couddes et St Romain-sur-Cher
- Lac des Trois Provinces à St Aignan-sur-Cher
- Ballastière de la Scierie à Chouzy-sur-Cisse

Float tube uniquement :

- Plan d'eau de St Quentin-les-Troo (2ème week-end de chaque mois)
- Plan d'eau n°4 du complexe halieutique des Fontaines à Fréteval (3 float tube maximum)

RAPPEL :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les plans d'eau gérés par la Fédération et les AAPPMA. La liberté de naviguer n'emporte pas la liberté de pêcher ; aussi, il vous faut posséder une carte de pêche (CPMA) et détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.



Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Du 15 février au 15 août 2021, répondez à la consultation du comité de bassin et de l'État, et participez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne.

Répondez au questionnaire en ligne sur le site
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr



FISHING TRAIL

VOTRE RÉSEAU SOCIAL POUR LA PÊCHE

Carnet de pêche • Parcours • Réseau social • Photos



Un carnassier venu de l'Est, l'aspe

Présentation

L'aspe (*aspius aspius* pour les intimes), est un cyprinidé carnivore originaire (comme le silure) du bassin du Danube. Par les canaux et autres voies navigables, il est arrivé dans le Rhin et la Moselle, et quelques-uns de leurs affluents.

Des prises régulières sur tout l'axe Loire nous amène à dire que ce poisson est bien présent aujourd'hui sur notre département.

Nous le rencontrons principalement ayant une taille allant de 15 à 30 cm, mais des prises de 60 à 80 cm ont déjà été enregistrées !

Il se reconnaît facilement à sa bouche largement fendue (comme celle du Black Bass) et à sa nageoire caudale très échancrée. Il présente de petites écailles et son dos tire sur le vert. Il peut atteindre 1 mètre pour un poids de 6 à 8 kilos. Les jeunes spécimens sont très brillants (autant que l'ablette) et se déplacent souvent en bancs. Plus tard, lorsque leur régime devient ichtyophage, quelques poissons de taille équivalente se partagent souvent un même secteur.

Sa valeur culinaire, sans être inexistante, est cependant limitée, notamment par la présence de petites arêtes. Par contre, sa défense spectaculaire et sa combativité en font un adversaire de premier choix pour la pêche sportive.

Sa pêche

L'aspe chasse essentiellement dans les courants, même puissants et aux abords immédiats des enro-

chements et des herbiers (secteurs typiques à brochet). Pour localiser les chasses, il suffit souvent de tendre l'oreille, car elles sont généralement bruyantes.

Elles ont presque toujours lieu en surface. Les leurres à utiliser sont par conséquent ceux qui évoluent dans la couche d'eau supérieure. L'aspe semble plus réceptif aux fortes vibrations qu'aux imitations naturelles. La prise des premiers aspes, souvent par hasard, se fait en recherchant les perches à la cuiller vaironnée ou non. Après beaucoup d'essais, il s'avère que c'est l'un des meilleurs leurres pour ce poisson. Paradoxalement, les gros leurres semblent laisser les aspes



indifférents. Même les gros sujets semblent se focaliser sur de petites proies (maximum 8 à 10 cm) et donc sur les petits leurres. L'attaque est souvent brutale et, une fois piqué, le poisson cherche presque systématiquement à rentrer dans le courant, augmentant ainsi la difficulté de sa capture. Même si le leurre est visible, l'ap-

proche du prédateur est presque toujours indécélable. A croire qu'il se positionne sous le leurre pour le gober ensuite...

Les conseils de Rémi

Avant de vous embarquer dans la pêche de l'aspe assurez-vous de posséder du matériel fiable et de qualité... Pour la pêche du bord, je vous conseille une canne spinning polyvalente 10-40 d'une longueur de 2m60/70, moulinet avec un ratio important et des leurres adaptés (leurres de surface, sub surface, cuillère ondulante, jig...). Ce qui vous permettra de faire face aux différentes situations, de projeter vos leurres à des distances importantes et de pêcher des courants puissants.

Ne vous faites pas surprendre, ce poisson est très combatif, les touches sont incroyables et explosives (vérifiez régulièrement vos nœuds ce qui vous éviteras de mauvaises surprises)... Un vrai poisson de pêche sportive. Essayer c'est l'adopter !!

La pêche du **Silure** (*Silurus glanis*)

La pêche au gros... dans nos rivières!

Le Silure Glane fait partie de la famille des Siluridés. Ce carnassier fut introduit dans le Doubs en 1857. Depuis, il colonise la plupart des fleuves et grandes rivières, et principalement la Loire, le Cher et quelques affluents de notre département. Au contraire de sa légende, le silure n'a rien d'un "requin" d'eau douce ! C'est un "géant" paisible qui affectionne les fosses profondes des grandes rivières. Vers, écrevisses, moules, poissons blancs surtout des brèmes ou carassins, rongeurs et oiseaux aquatiques figurent à son menu très éclectique. Les plus gros sujets enregistrés sur le Loir-et-Cher ont été pêchés sur la Loire et sur le Cher, et peuvent avoisiner les 2 m 50 pour environ 90 kg.

Bien entendu, pour ce type de pêche, un matériel adapté à la prise de tels sujets reste indispensable, sinon... gare à la casse!!!

De nombreuses techniques se pratiquent pour la traque du Silure :

• La pêche au posé au cassant

Il s'agit de faire tenir son esche choisie (vifs, vers,) dans le lit de la rivière ou en bordure de berge, en reliant son corps de ligne à un nylon fixé sur une pierre, dans un arbre ou à l'aide d'une bouée, qui aura pour mission de casser lors de la touche. Cette pratique nécessite obligatoirement de déposer ces montages à l'aide d'une embarcation.

• La pêche aux leurres artificiels (gros poissons nageurs plongeant, leurres souples type Shad, cuillers tournantes et ondulantes gros modèles, spinnerbaits GM...) mais aussi la pêche au manié "version lourde"!

• La pêche aux pellets, s'approchant de la technique de pêche de la carpe et nécessitant un amorçage au préalable.

Quelques secteurs pour la pratique de cette pêche sur le Loir-et-Cher :

- Le Lac des 3 Provinces à St Aignan/Cher.
- Le Cher sur toute sa longueur (lieux connus : Châtres/Cher, amont de Selles/Cher (Bezaines), amont de Montrichard...).
- La Loire sur tout l'axe du département avec ses secteurs incontournables comme la boucle d'Avaray et St Laurent Nouan, le pont de Muides/Loire, Ménars, l'amont de Blois, Chaumont/Loire, les îles de Rilly/Loire...
- Le Beuvron à sa confluence avec la Loire au départ de la commune de Candé/Beuvron et sur les secteurs de Cour Cheverny et Cellettes.
- La Sauldre en aval du pont de Villeherviers et sur La Ferté Imbault en aval de l'ancien barrage.
- Le Loir sur l'ensemble des parcours des AAPPMA

“ La pêche du silure de nuit est strictement interdite y compris sur les parcours carpe ”



Les Ateliers Pêche Nature, c'est quoi ?

Depuis quarante ans des Ateliers Pêche Nature (APN), autrefois appelés «écoles de pêche», existent dans notre département. Ils sont coordonnés par la Fédération de pêche du Loir et Cher et animés par des collaborateurs et bénévoles du monde associatif de la pêche et/ou structures extérieures sous convention avec la Fédération.

6 APN sont répartis sur le département :

- Blois (mercredi après-midi)
- Mer (mercredi, samedi, dimanche)
- Morée (samedi après-midi)
- Thoré/Montoire (samedi après-midi)
- Vendôme (mercredi après-midi)
- Herbault (mercredi après-midi)

Les APN sont des structures adaptées au public accueilli ayant comme objectif la formation des jeunes autour du loisir pêche, de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et de la réglementation pêche.



Objectifs d'un APN

1. Créer, développer et animer un club axé sur la pêche et son milieu environnant.
2. Valoriser le loisir pêche auprès d'un public jeune et les impliquer dans un rôle associatif.
3. Apporter de nouveaux horizons au jeune pêcheur (techniques et lieux de pêche).
4. Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques.

La Maison de la Pêche et de la Nature (MPN)

Dans un espace dédié, nous vous accompagnons de manière ludique et instructive pour mieux connaître les milieux aquatiques et le monde de la pêche.

- Panneaux pédagogiques
- Plateforme interactive
- Aquariums
- Simulateur de pêche
- Loupes binoculaires
- ...

En 2021 de novembre à décembre*, la MPN ouvrira ses portes au grand public sur 3 samedis après-midi. (Suivre l'actualité sur notre page facebook).



Le Club Pêche Adultes (CPA)

La Fédération de Pêche propose également un club pêche pour les adultes. Les animations du «club adultes» se déroulent le jeudi soir (une séance en salle par mois), et plusieurs sorties au bord de l'eau par trimestre, (de septembre à juin). Une cotisation annuelle de 50 € est demandée par personne (matériel de pêche fourni hors carte de pêche).

Le CPA a pour objectif principal de rendre le membre autonome à la pêche, tout en lui ouvrant de nouvelles perspectives de pêche. Tout au long de l'année, divers intervenants participent et animent le club. Le planning est fait lors de la première séance avec les participants et l'animateur.

En septembre 2021, le groupe sera renouvelé et nous pourrions accueillir 12 nouveaux membres.



Les camps pêche

Au travers des différents stages, vos enfants passeront une semaine en immersion au bord de l'eau, pour découvrir le loisir pêche pour les plus novices, et le perfectionnement pour les plus mordus, encadrés par des intervenants de qualité. Sans oublier l'essentiel, se ressourcer avec les copains...

Nous vous proposons : pêche des carnassiers aux leurres en embarcation et du bord, pêche de la carpe, au feeder, en batterie et à la grande canne, pêche des poissons blancs au coup. Mais aussi pêche à la mouche, pêche au cassant... Et bien d'autres techniques.

En 2021, la Fédération propose 4 semaines de camps à destination des jeunes *:

- o Camp pêche et Nature au domaine de Boisvinet du 03 au 07 mai
- o Camp pêche à Tréhet du 12 au 16 juillet
- o Camp pêche et nature à Tréhet du 02 au 06 août
- o Journées pêche et nature à Montrieux en Sologne du 18 au 22 octobre



**Sous réserve de conditions sanitaires satisfaisantes*

Pour connaître les dates des différentes animations, vous pouvez nous suivre sur notre Facebook (Fédération de Pêche du Loir et Cher) et sur notre site internet www.peche41.fr

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter notre animateur Rémi Carbon au 02.54.90.25.60

Un parcours labellisé c'est quoi ?

Un parcours labellisé est un site de pêche qui a bénéficié d'aménagements particuliers répondant à des critères nationaux précis.

Ces équipements permettent aux pratiquants de s'adonner à la pêche dans les meilleures conditions en fonction de leurs attentes.

Trois types de parcours ont ainsi été mis en place par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) : Découverte, Famille et Passion.

Actuellement 15 parcours de pêche sont labellisés en Loir-et-Cher.



Parcours DÉCOUVERTE

Conçu pour les débutants et l'animation, ce parcours est entièrement aménagé pour faciliter les premiers pas : parking, linéaires sécurisés, pontons pour personnes à mobilité réduite, abords dégagés, sanitaires...

Une réglementation spécifique est appliquée (pêche à 1 canne et remise à l'eau de tous les poissons).

En Loir-et-Cher, **le petit plan d'eau de Soings en Sologne et le Plan d'eau de Maupertuis** (*réservé aux animations encadrées*) sont labellisés.



Parcours FAMILLE

Pour passer de bons moments au bord de l'eau et en famille : jeux pour enfants, abris pêche, autres activités pour tous....

En Loir-et-Cher, **les plans d'eau de Tréhet la Paquerie, Ouchamps, Domino à Suèvres, Soings en Sologne, la Pinçonnière à Blois, Sougé, Selommes, St Martin des Bois et Mondoubleau** sont labellisés.



Parcours PASSION

Tout pêcheur, même expérimenté, a besoin d'un minimum d'équipements : signalisation routière, accès à l'eau, cheminement facilité ou adapté à la technique pratiquée.

En Loir-et-Cher, **les plans d'eau de Saint Viatre, Saint Firmin, Morthèze à Couddes et Tréhet la Coudraie** sont labellisés.



MOTRIO

simplifions l'entretien auto

**GARAGE
HUBERT**

**62, avenue du petit Thouars
41100 VILLIERS-SUR-LOIR**

Tél : 02 54 72 90 78

Fax : 02 54 72 71 03

Mail : garagehubert@orange.fr

Réparateur MOTRIO

Véhicules Neufs et Occasions Réparations toutes marques



HERMELIN
Peinture & Sol

T 02 54 20 34 50

contact@hermelinpeinture.com

hermelinpeinture.com

Huisseau-sur-Cosson

Fabrice BARBOSA

Plâtrerie - Faïences - Isolation - Staff - Placoplâtre

Faux plafonds - Aménagement combles

7, rue des Brossillons
41500 MER

Tél. : 02 54 81 06 83

Fax : 02 64 81 38 43

E-mail : fabrice.barbosa@orange.fr

Les hébergements qualifiés pêche

Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings... leur situation est souvent déterminante pour le pêcheur désireux de partager un séjour, en famille ou entre amis, au coeur d'un ensemble d'activités de pleine nature, sportives ou culturelles, ainsi que de multiples services. Un hébergement qualifié pêche garantit : la proximité d'un site de pêche associatif, la présence d'un local technique dans l'hébergement, la présence de points d'eau extérieur ou intérieur, la présence de bacs à vifs et aussi des services (informations pêche locales, wifi, cartes géographiques...)



Vous souhaitez en savoir plus ou devenir hébergement pêche contactez nous au
02 54 90 25 60 ou fed.peche41@wanadoo.fr

Chambre d'hôtes "L'Atelier du Coudray"



19, rue du Coudray
41100 VILLIERS SUR
LOIR
Tél. : 02 54 72 90 81
Site : [chambre-atelier-
du-coudray.jimdo.com](http://chambre-atelier-du-coudray.jimdo.com)

Chambre d'hôtes Côté Jardin



4, Av du 11 Novembre
41100 VILLIERS SUR
LOIR
Tél. : 02 54 72 72 49
Site : [http://chambresd-
hotescotejardin.fr](http://chambresd-hotescotejardin.fr)

Chambres d'hôtes "La Bonnaventure"



Rue de la Bonnaventure
41100 MAZANGE
Tél. : 02 54 72 03 51
Site : [www.hotel-bonna-
venture.fr](http://www.hotel-bonna-venture.fr)

Auberge de Jeunesse de Vendôme



12 Edouard Branly
41100 VENDÔME
Tél. : 02 54 73 77 00
Site : [www.aubergedejunesse-
vendome.com](http://www.aubergedejunessevendome.com)

Gîte Les Grandes Fougères



Les Grandes Fougères
41160 RAHART
Tél. : 02 54 80 67 10
Site : [www.lesgrandes-
fougeres.com](http://www.lesgrandes-fougeres.com)

Gîte de la Cressonnière



47, rue du Maréchal Leclerc
41150 CHAUMONT ½/L
Tél. : 06 86 83 28 00
Site : www.la-cressonniere.eu

Gîte Le Clos de la Croix



8 Le Clos de la Croix
41320 LANGON
Tél. : 06 09 82 10 01

Gîtes de Colliers



2, rue des Chênes
41500 MUIDES
Tél. : 06 22 95 09 69

Gîtes Les Bigotteries



Les Bigotteries
41160 DANZE
Tél. : 02 54 80 63 95

Gîte de Courjumelle



1 Square du Centenaire
41130 SELLES SUR CHER
Tél. : 02 54 97 46 00
Site : www.courjumelle.com

Camping La Bonne Aventure



Route de la Cunaille
41100 THORE LA RO-
CHETTE
Tél. : 02 54 72 00 59
Site : www.camping-la-bonne-aventure.fr

Camping Au Coeur de Vendôme



Rue Geoffroy Martel
41100 VENDOME
Tél. : 02 54 77 00 27
Site : www.aucoeurdevendome.com

Village Vacances Domaine de Seillac



41150 VALLOIR-SUR-
CISSE
Tél. : 02 54 20 72 11
www.odesia-vacances.com

Troglogîte de la Tourette



5, sentier de la Tourette
41800 LES ROCHES
L'EVEQUE
Tél. : 09 75 97 96 92
06.17.98.01.88
www.troglogite41.jimdofree.com

Gîte la Cave du Coteau



65 Les allées d'Asnières
41360 LUNAY
Tél. : 09 75 97 96 92
06.17.98.01.88
www.lacaveducoteau.jimdofree.com

Domaine de la Sauvageonne (gîtes)



La Tauderie
Route de la Ferté Imbault
41320 CHATRES SUR
CHER
Tél. : 02 54 98 03 72
www.domainedelasauva-

Camping Les Reclusages



13 Avenue des Reclusages
41800 MONTOIRE
Tél. : 02 54 85 02 53
www.facebook.com/campingmontoire/?ref=nf

Relais des Landes



Hôtel Relais des Landes
41120 OUCHAMPS
Tél. : 02 54 44 40 40
www.relaideslandes.com

Gîte A fleur d'Ailes



126 rue de l'Amiral Querville
41000 BLOIS
Tél. : 06 80 71 49 20
<http://gite-afleurdailes.e-monsite.com>

Chambres d'hôtes Château des Basses Roches



15, rue des Basses Roches
41260 LA CHAUSSEE ST
VICTOR
Tél. : 06 31 85 04 51

Chambres d'hôtes de la Levraudière



1, chemin de la Levraudière
41700 CHEVERNY
Tél. : 02 54 79 81 33
<http://www.lalevraudiere.fr>

Gîte Le Grand Chêne



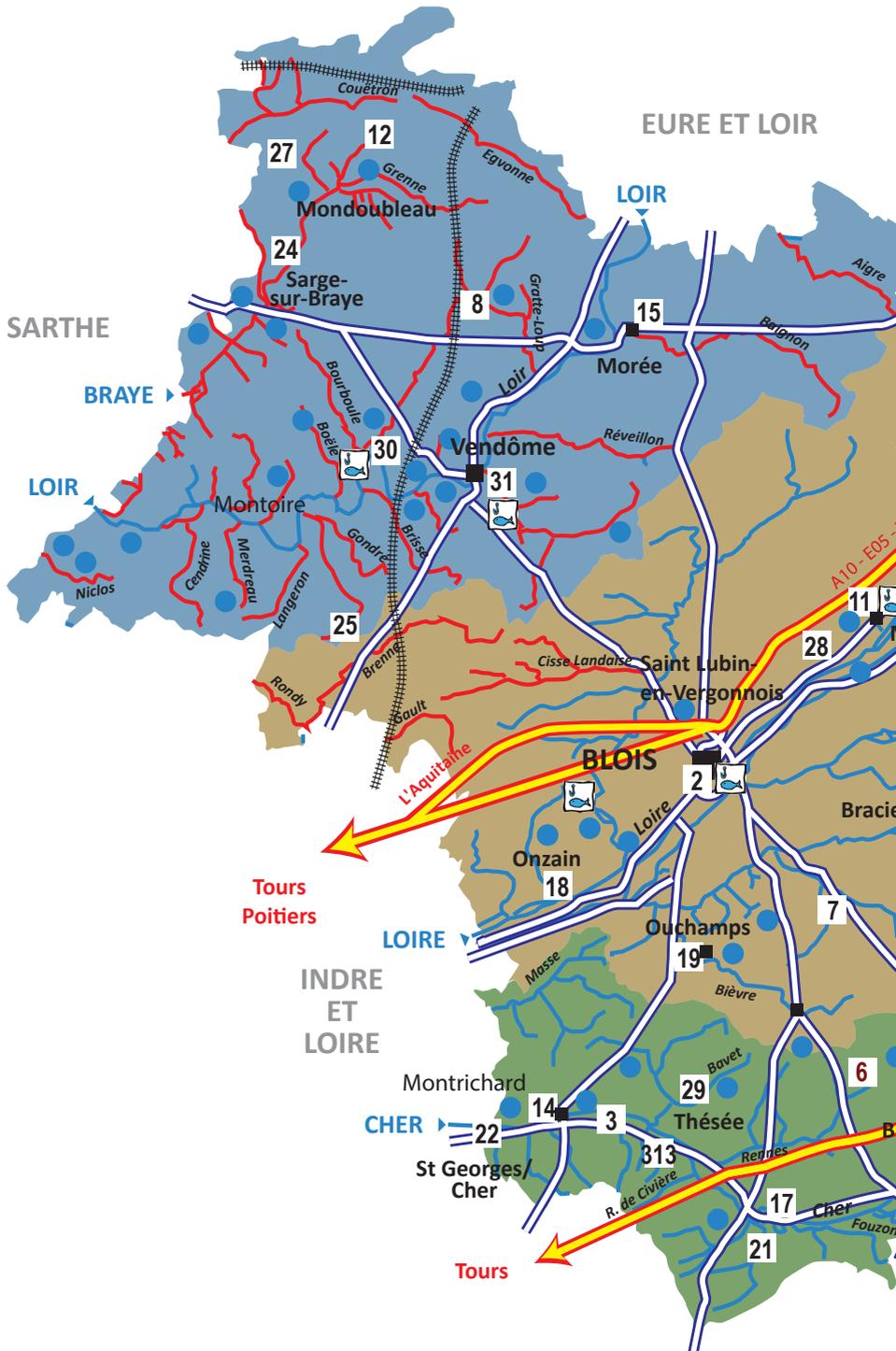
Avignon
41210 NEUNG SUR
BEUVRON
Tél. : 06 07 22 26 29
www.gite-grandchene-sologne.fr

Gîte Les Perrières / Les Pacots



27 rue de Trévety
41130 CHATILLON S/
CHER
Tél. : 07 84 05 04 65
evacaba41@gmail.com

Carte départementale du Loir-et-Cher



Légende

A.P.N. Ateliers Pêche Nature



Sièges des AAPPMA du Loir-et-Cher numérotés de 1 à 32

1

Plans d'eau



Rivières de 1^{ère} catégorie piscicole



Rivières de 2^e catégorie piscicole



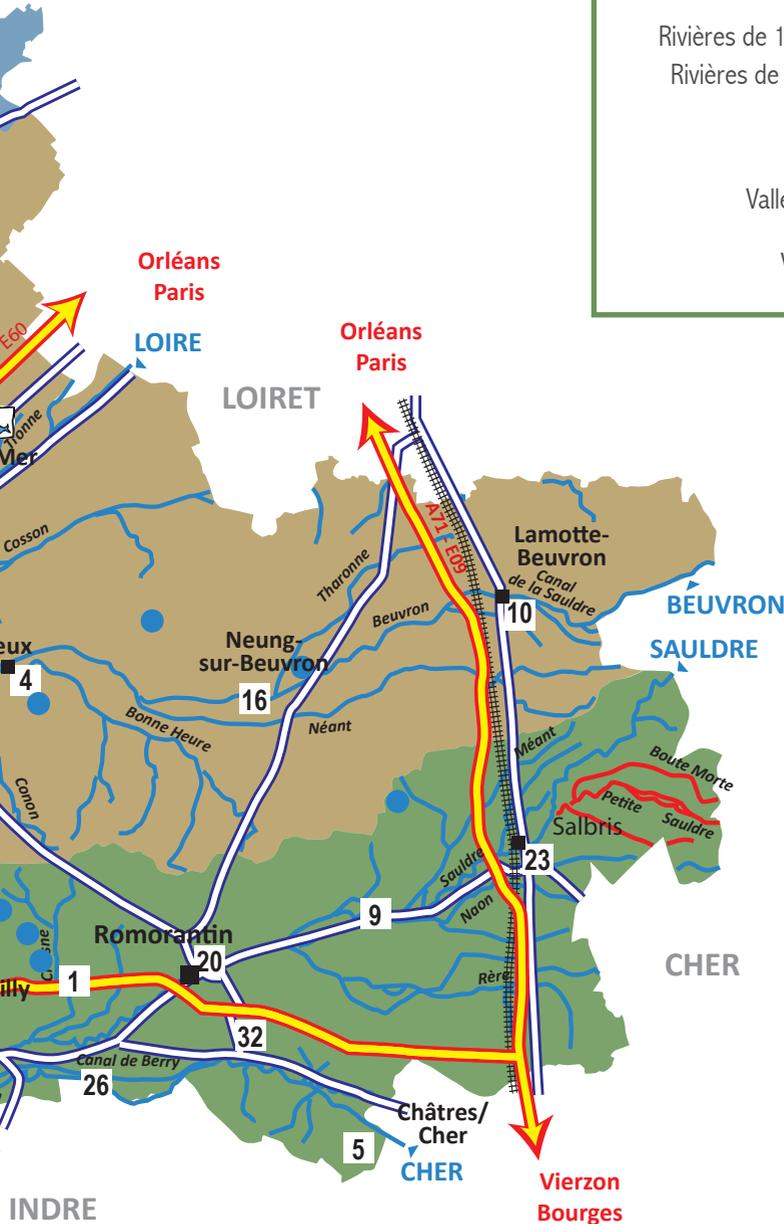
Vallée du Loir-Braye



Vallée de la Loire-Beuvron



Vallée du Cher-Sauldre

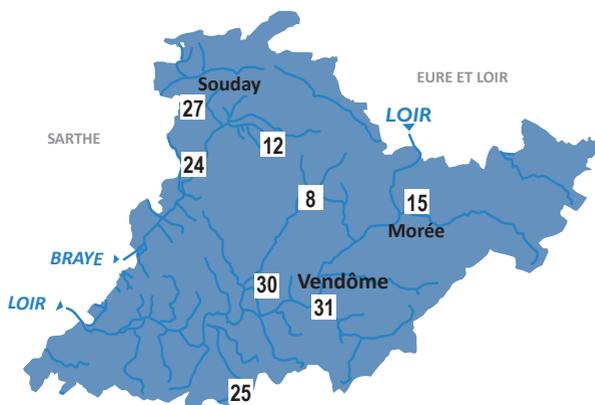


Vallée du Loir et de la Braye

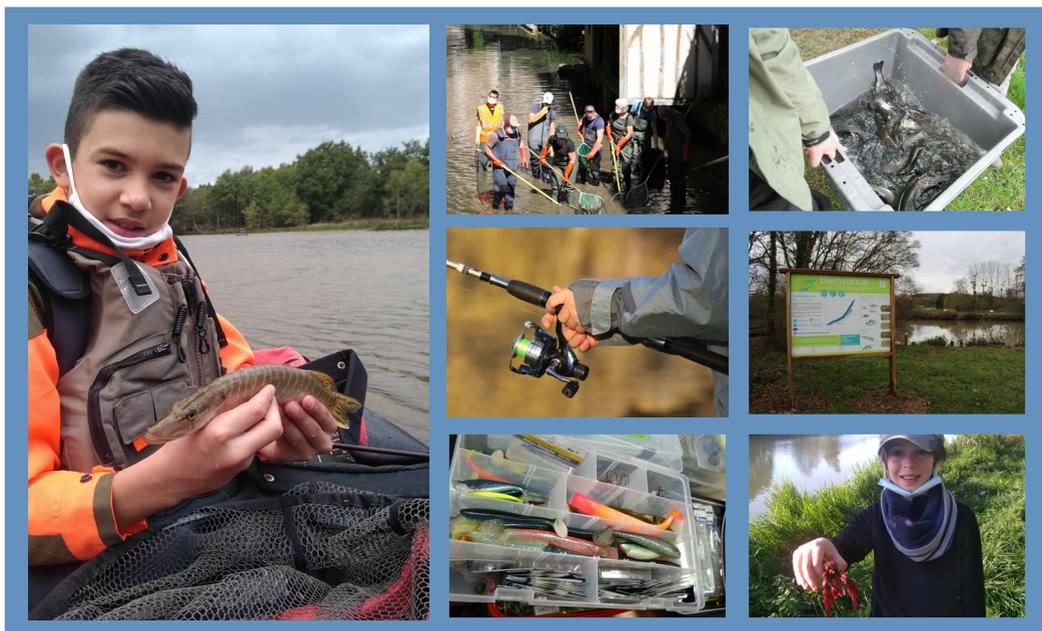
Ce secteur, le plus haut du département correspond au **Perche** et **Perche Vendômois**.

Vous trouverez une région vallonnée, sillonnée par de nombreux petits ruisseaux classés en première catégorie piscicole et abritant, pour certains, de belles populations de **truites fario** issues de reproduction naturelle.

Sur la Braye, rivière mixte par excellence, vous irez à la rencontre de la **truite** ou du **brochet**. Les pêcheurs de **carassiers** et **poissons blancs** pourront s'exercer à leur guise sur **le Loir** ou les nombreux plans d'eau équipés du secteur et passer un agréable moment en famille ou entre amis.



- | | |
|----------------------|---------|
| 8 - Danzé | Page 45 |
| 12 - Mondoubleau | Page 48 |
| 15 - Morée | Page 50 |
| 24 - Sargé-sur-Braye | Page 56 |
| 25 - Sasnières | Page 57 |
| 27 - Souday | Page 58 |
| 30 - Thoré-Montoire | Page 60 |
| 31 - Vendôme | Page 61 |



Rivières - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
Le Boële, le Boulon, la Bourboule, la Brisse, La Cendrine, le Couëtron, l'Echoiseau, le Gondré, le Baignon, le Gratteloup, le Grenne, la Houzée, le Langeron, le Merdereau, le Réveillon, le Ruisseau du Parc, le Ruisseau de Sasnières	1 ^{re}	Truite fario et espèces d'accompagnement	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Souday, Mondoubleau, Sargé-sur-Braye, Morée, Danzé, Vendôme, Thoré-Montoire et Sasnières.
La Braye	2 ^e	Truite fario, brochet, perche, anguille, goujon, gardon, barbeau, ablette, carpe, chevesne	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye. Rivière à population mixte avec des secteurs très variés.
La Grenne (aval Mondoubleau)	2 ^e	Truite, perche, anguille, goujon, gardon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye
Le Loir	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, truite fario, anguille, chevesne, barbeau, gardon, tanche, carpe, brème, ablette, goujon, black-bass	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Morée, Vendôme, Thoré-Montoire. Accès parfois difficile à proximité des habitations. Rivière avec une grande population de poissons blancs et une belle variété de carnassiers (Truite fario, brochet, sandre).

Pour connaître la localisation des parcours de pêche, merci de vous référer aux pages des associations concernées.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
AZÉ	Thoré-Montoire	2 ^e	2,5 ha	Gardons, carpes, brochets, brèmes, truites arc-en-ciel	Portique hauteur accès limité à 1,90 m - 1 poste pêche handicapé	Depuis Vendôme direction Épuisay/le Mans sur 6 km puis tourner à droite direction Azé, plan d'eau à 1 km du bourg sur la droite 47.846106, 0.993321
CHOUÉ	Mondoubleau	1 ^{re}	2 ha	Gardons, carpes, brochets, truites arc-en-ciel, tanches, sandres, perches	Pêche à 2 lignes, asticots autorisés. Parking extérieur	À Choue direction Boursay (D160), plan d'eau sur la droite en sortant du bourg 48.001200, 0.930905
COULOMMIERS LA TOUR	Vendôme	2 ^e	0,8 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, anguilles, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Dans le bourg de Coulommiers-la-Tour, plan d'eau au pied de la Tour (douve) 47.781435, 1.141946
DANZÉ (plans d'eau des Châteaux)	Danzé	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	À Danzé prendre direction Morée, chemin sur la gauche en bas du bourg 47.892600, 1.032903
ÉPUISAY (plan d'eau communal)	Sargé sur Braye	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, portique hauteur accès limité 1,90 m, Parking extérieur	Depuis Épuisay prendre direction Le Mans (D 357) accès au plan d'eau par chemin sur la droite
LA VILLE-AUX- CLERCS (plan d'eau communal)	Danzé	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Parking extérieur	Depuis le bourg de La Ville-aux-Clercs, suivre fléchage plan d'eau 47.917956, 1.092673
LES FONTAINES (plans d'eau des Fontaines)	Morée	2 ^e	5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, truites arc en ciel, perches	Pêche de la carpe la nuit sur le dernier plan d'eau, pêche autorisée uniquement depuis la rive droite (côté voie ferrée)	Prendre N 10 Vendôme, direction Chateaudun, au rond point des Fontaines suivre la direction Freteval-Morée puis à 500 m, prendre la route sur la droite avant la voie ferrée. Plans d'eau situés le long de la route N10 47.889260, 1.180468

Vallée du Loir et de la Bray

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
SAINT OUEN (plan d'eau communal)	Vendôme	2 ^e	2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, an-guilles, truites arc en ciel	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m, pmr	À Vendôme prendre la route D92 direction Saint Ouen. A Saint Ouen le plan d'eau se trouve sur la droite avant la voie ferrée 47.811527, 1.087922
SAINT QUENTIN-LES-TROO	Thoré-Montoire	2 ^e	4 ha	Gardons, carpes, tanches, black bass, brochets, sandres, anguilles	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m. 2 postes pêches handicapés	À Montoire prendre la direction de Troo / Saint-Quentin-les-Troo (D917) : à 3 km environ, prendre le chemin de terre sur la gauche et suivre le fléchage plan d'eau 47.768898, 0.829791
SARGÉ-SUR-BRAYE (plan d'eau du camping)	Sargé sur Bray	2 ^e	0,9 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Depuis Vendôme prendre la direction Saint Calais (N157), au lieu dit « Montplaisir » prendre à droite direction Sargé-sur-Braye (D921) puis 1 ^{ère} route à gauche face au restaurant, suivre fléchage plan d'eau 47.925375, 0.845227
LUNAY (plan d'eau communal)	Thoré-Montoire	2 ^e	4 ha	Gardons, rotengles, carpes, truites arc en ciel	3 postes pêches handicapés	Depuis le bourg, suivre le fléchage plan d'eau 47.816496, 0.912932
MONDOUBLEAU (plan d'eau de Chapoton)	Mondoubleau	2 ^e	1,2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, anguilles, truites arc en ciel	Parking extérieur Toilettes sèches	À Mondoubleau, suivre fléchage plan d'eau depuis le bourg 47.978803, 0.890147
NAVEIL (plan d'eau de Riottes)	Thoré-Montoire	2 ^e	10 ha	Gardons, carpes, brochets, sandres, brèmes, perches, Rotengles	Une seule rive accessible. Parking extérieur. 3 postes pêches handicapés. WC	Depuis Villiers-sur-Loir prendre direction Vendôme, accès plan d'eau par route sur la droite 47.788341, 0.993051
NAVEIL (Plan d'eau des Prés Charriers)	Thoré-Montoire	2 ^e	1,5 ha	Gardons, carpes, brochets, perches	Une partie du plan d'eau n'est pas accessible. Merci de respecter la signalétique	Accès par le rue des Venages, Proche du Loir 47.796861, 1.034980
PEZOU Le Gué de Retors	Morée	2 ^e		Gardons, perches, tanches	Pêche autorisée sur la partie communale (berge gauche)	47.874108, 1.161340
SAINT FIRMIN- DES-PRES (plan d'eau Fédéral)	Vendôme	2 ^e	7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, blacks bass	Pêche de la carpe la nuit, portique hauteur accès limité 1,90 m, 3 postes pêches handicapés	Depuis Vendôme, prendre la N10 direction Pezou, puis à droite la D111. À Saint Firmin-des- Prés prendre la route sur la droite et suivre le fléchage. Le plan d'eau se situe derrière le lotissement. 47.837083, 1.106046
SAINT MARTIN- DES-BOIS	Thoré-Montoire	1 ^{re}	2 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Asticots autorisés. Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	Depuis Montoire prendre direction Château Renault puis prendre la route D116 direction Saint Martin des Bois. Plan d'eau situé à gauche à l'entrée du bourg. 47.725925, 0.826367
SELOMMES	Vendôme	2 ^e	1,3 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass, anguilles	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Selommès prendre la direction de Villetrun; en bas du bourg prendre à gauche et suivre fléchage plan d'eau 47.756831, 1.190435
SOUGÉ-SUR-BRAYE	Thoré-Montoire	2 ^e	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, brochets	Aire sécurisée, parking	A Sougé traverser le village direction Pont de Bray, plan d'eau situé à gauche à la sortie. 47.768161, 0.714852
THORÉ-LA- ROCHETTE	Thoré-Montoire	2 ^e	0,5 ha	Gardons, carpes.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Thoré la Rochette, prendre la direction du camping; plan d'eau situé sur la droite
TRÉHET- LA COUDRAIE	Thoré-Montoire	2 ^e	8 ha	Gardons, carpes, tan-ches, anguilles, brochets, sandres, perches	Pontons handicapés, toilettes sèches...	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille/loir. Plan d'eau situé sur la gauche 500 m avant le pont sur le Loir
TRÉHET-LA PAQUERIE	Thoré - Montoire	2 ^e	13 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, anguilles, brochets, sandres, perches	Portique hauteur accès limité à 1,90m, toilettes sèches, aire sécurisée. Bateaux et float-tub autorisés toute l'année	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille /Loir, plan d'eau situé sur la droite à 1km
VILLIERS	Thoré-Montoire	2 ^e	17 ha	Gardons, rotengles, goujons, carpes, brochets, perches	Base de loisirs (voile, pédalo). Pêche aux leurres artificiels et amorçage interdits.	À Villiers sur Loir suivre le fléchage plan d'eau.

SARL BOUGE TP

453335

Travaux publics & Particuliers
Aménagement de cour
Assainissement Autonome
Individuel
Location de matériel



La Bernardière 41700 CONTRES

02 54 79 53 80 - 06 08 48 35 68



PLOUX

Charpente-Couverture-Zinguerie
Construction ossature bois
Aménagement de combles

Neuf et
Rénovation
-
Assurance
décennale

Z.A. Les Chardonnets

41800 SOUGÉ

06.64.03.62.63

www.acploux.fr



DOYON PISCICULTURE

06 74 09 62 44

Pêche d'étangs

Achat et vente de tous poissons d'eau douce

Gros - 1/2 gros et Détail

Tél. **06 74 09 62 44**

117, avenue de Salbris - 41200 Romorantin

doyon-pisciculture@orange.fr

N° d'agrément : R 041 0014

Les poissons des rivières et plans d'eau



LE SAUMON ATLANTIQUE



LE ROTENGLÉ



LE CHEUIL



LA TRUITE DE MER



L'OMBRE COMMUN



LA TRUITE ARC-EN-CIEL



L'OMBRE DE FONTAINE



LE VAIRON



L'OMBRE CHEVALIER



LA TRUITE FARIO



LE CRISTIVOMER



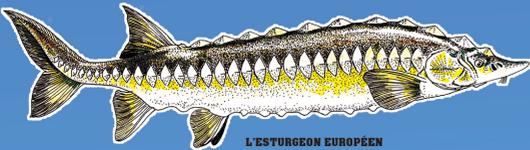
LA VANDOISE



L'ÉPINOCHÉ



L'IDÉ MELANOTE



L'ESTURGEON EUROPÉEN



L'ÉPINOCHETTE



LE SPIRIN



LA BOUVIÈRE



LE ROTU



LA TANCHE



LE PSEUDORASBORA



LA BRÈME COMMUNE



LE BARBEAU



LA ROCHE FRANCHE



LE CHABOT



LA LOTE

des régions Centre et Poitou-Charentes



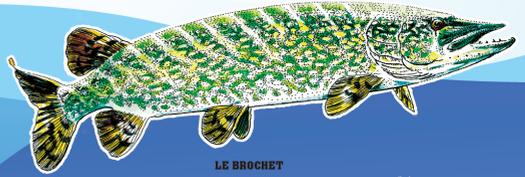
LES VESNES



L'ABLETTE



L'ABLE DE HECKEL



LE BROCHET



LE MULET



LA LAMPROIE DE PLANER



LE BLACK-BASS



LA LAMPROIE MARINE



LA GRANDE ALOSE



L'ASPE



LA PERCHE



L'AMOUR BLANC



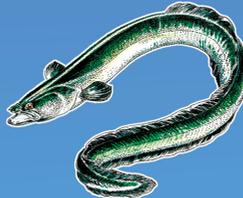
LA PERCHE-SOLEIL



LE GARDON



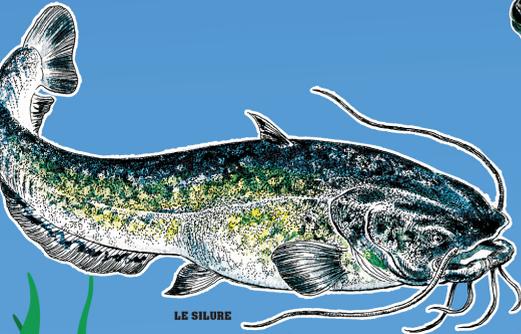
LA GRÉMILLE



L'ANGUILLE



LE SANDRE



LE SILURE



LA CARPE



LE GOUJON



LE FLET

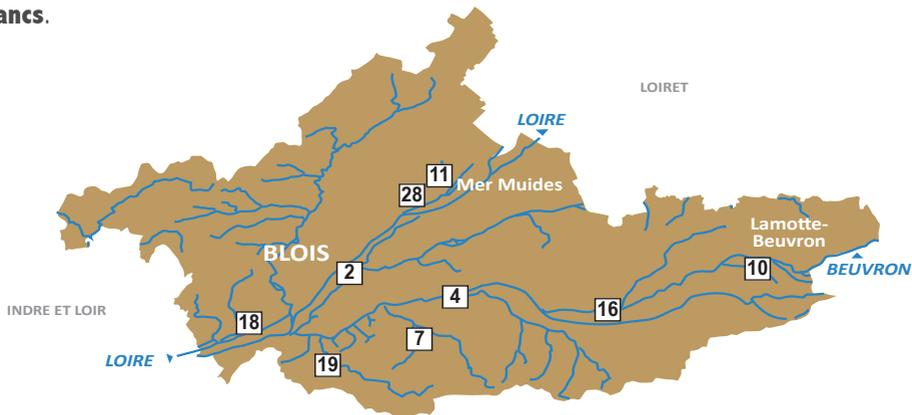


LE CARASSIN

Vallée de la Loire et du Beuvron

Sur le dernier **fleuve sauvage** de France, au cœur des châteaux de la Loire, vous pourrez pratiquer toutes les techniques de pêche et aller à la rencontre des poissons de Loire, de la petite ablette à déguster en fameuse friture au grand silure glane sans oublier le sandre ou le brochet.

Sur le **Beuvron et ses affluents**, principaux émissaires de Sologne, vous trouverez des écoulements plutôt lents, propices à la pratique d'une **pêche de carassiers et poissons blancs**.



2 - Blois	Page 40	16 - Neung-sur-Beuvron	Page 51
4 - Bracieux	Page 42	18 - Onzain	Page 52
7 - Cour-Cheverny	Page 44	19 - Ouchamps	Page 53
10 - Lamotte Beuvron	Page 46	28 - Suèvres	Page 58
11 - Mer/Muides	Page 47		

Rivières - Vallée de la Loire-Beuvron-Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Cisse	2°	Brochet, perche, sandre, gardon, tanche, goujon, barbeau, anguille, brème, carpe, chevesne, ablette	Pêche sur les parcours des AAPPMA d'Onzain. Présence intéressante de Brochets sur le secteur d'Onzain.
La Loire	2° DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, black bass, alose, gardon, tanche, carpe, carassin, barbeau, ablette, goujon, brème, chevesne, bouvière, spirin, mulot, vandoise, aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides, Suèvres, Blois et Onzain. Fleuve très poissonneux avec une grande diversité d'espèces permettant la pratique de toutes les pêches. De la grattée pour le goujon, à la pêche aux leurres en bateau pour le silure, sans oublier la pêche particulière du mulot lors de sa remontée, la Loire demeure le fleuve de prédilection pour la capture de gros spécimens.
La Tronne	2°	Anguille, perche, brochet, truite fario (petite tronne), gardon, goujon, hotu, chevesne, vandoise, brème, ablette.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides et de Suèvres. Poissonneuse sur sa partie aval sous influence de la Loire.
Le Canal de la Sauldre	2° DPF	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, carpe, ablette, tanche, black bass, anguille.	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Lamotte Beuvron. Pêche sur tout son linéaire, circulation interdite sur les berges, accès par les chemins menant aux maisons éclusières.
Cosson et Affluents	2°	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, carpe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux et Blois. Ailleurs accès souvent difficiles sans autorisation des propriétaires.
Beuvron et Affluents	2° (DPF secteur aval)	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, tanche, carpe, hotu, vandoise, barbeau, mulot (aval candé sur beuvron), aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux, Cour Cheverny, Lamotte-Beuvron, Neung sur Beuvron et Ouchamps. Accès difficiles hors parcours AAPPMA. Beuvron très poissonneux sur la partie aval à Candé sur Beuvron où il devient domaine public avant de rejoindre la Loire.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée de la Loire-Beuvron-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
BLOIS (plan d'eau de la Pinçonnaire)	Blois	2 ^e	5,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black bass, anguilles, truites arc en ciel.	Parking, PMR, jeux enfants 	À Blois prendre la direction Angers (D766) suivre ensuite la direction Mo-lineuf. Le lac de la pinçonnaire se situe à proximité de la forêt domaniale de Blois, Parc de l'Arrou. 47.584711, 1.299470
CHITENAY	Ouchamps Cour-Cheverny (Gestion fédération)	2 ^e	2,5 ha	Gardons, carpes, brochets	Tables, terrain de boules	De Chitenay, prendre la route de Fougères, Entrée sur la droite en arrivant sur Chevenelle 47.484699, 1.354756
CHOUZY-SUR- CISSE (Plan d'eau Communal)	Onzain	2 ^e	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, brochets, anguilles, black bass.	Parking extérieur	À Chouzy/Cisse prendre direction d'Onzain (D58) plan d'eau situé sur la droite juste en sortie du bourg. 47.520529, 1.241155
CHOUZY-SUR- CISSE (Ballastière de la Scierie)	Onzain Blois (Gestion fédération)	2 ^e	46 ha	Gardons, brèmes, carpes, carassins, perches, brochets, sandres	Float tube et bateaux	A Chouzy-sur-Cisse prendre direction d'Onzain, entrée du site par départementale D952 47.497460, 1.238224
MER (plan d'eau des Bordes)	Mer	2 ^e	12 ha	Gardons, rotengles, carpes, carassins, tanches, brochets, perches, silures, black bass, sandres, anguilles, brèmes, ablettes, goujons	Portique, hauteur accès limité 1,90 m	Depuis Muides, prendre la direction Mer, passer le pont de la Loire puis prendre la 1 ^{re} route à droite en direction de la sablière Ploux, le plan d'eau des Bordes se trouve au bout du chemin. 47.682159, 1.534113
ONZAIN (plan d'eau communal)	Onzain	2 ^e	0,5 ha	Plan d'eau fermé jusqu'à nouvel ordre		À Onzain, prendre la direction Mesland, tourner à droite après le cimetière en direction du complexe sportif, plan d'eau derrière le gazon. 47.502727, 1.168957
HERBAULT (plan d'eau communal)	Blois	2 ^e	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches	Ponton pêche Fermé le mardi	À Herbault prendre la direction du cimetière 47.609779, 1.143139
BRACIEUX (étang de Bel Air)	Bracieux	2 ^e	0,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black bass.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Bracieux prendre la direction Neuvy, dans le bourg suivre fléchage sur la droite «Espace Bel Air» 47.548037, 1.545085
OUCHAMPS (plan d'eau d'Ouchamps)	Ouchamps	2 ^e	6 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets, perches.	Portique. Hauteur accès limité 1,90m, 2 Postes PMR 	À Ouchamps prendre la direction de Seur. Plan d'eau situé à 1 km du bourg face au stade. 47.479383, 1.319137
SAINTE LAURENT-NOUAN	Mer-Muïdes	2 ^e	7,5 ha	Gardons, carpes, brèmes, perches, sandres, silures.	Parking le long du plan d'eau.	Face à l'entrée de la centrale, prendre le chemin de terre sur la droite qui longe le plan d'eau. 47.724943, 1.588880
SUEVRES (plan d'eau du Domino)	Suèvres Mer (Gestion fédération)	2 ^e	20 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets	Toilette, barbecue Aire sécurisée 	À Suèvres prendre la direction de Mer, panneau à droite. 47.666603, 1.479706
LA FERTE BEAUHARNAIS (plan d'eau communal)	Neung-sur-Beuvron	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets	Aire camping car, parking...	A la Ferté Beauharnais prendre direction Chaumont sur Tharonne. Plan d'eau sur la droite. 47.545237, 1.849059
DHUIZON (plan d'eau communal)	DHUIZON (Gestion fédération)	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets, sandres	Pique nique, parking, aire de jeux	A Dhuizon suivre le Fléchage "Plan d'eau communal" 47.581256, 1.656338
COUR-CHEVERNY	Cour-Cheverny	2 ^e	0,1 ha	Gardons, carpes, truites arc-en-ciel	Règlement particulier	Plan d'eau situé à côté de la Gendarmerie 47.513732, 1.454962

Vallée du Cher et de la Sauldre

À la découverte de la Sauldre, cours d'eau à fort potentiel piscicole, vous sillonnerez des paysages typiques de la Sologne couverts de bois, landes et zones humides.

En frange sud du département, la vallée du Cher vous permettra de varier les techniques de pêche et les espèces recherchées tant sur le Cher sauvage (amont de St Aignan) que sur le Cher canalisé. Pour pêcher en eau calme, vous n'aurez qu'à choisir entre Canal de Berry, Lac des Trois provinces et plans d'eau associatifs.



1 - Billy	P 39	14 - Montrichard	P 49	26 - Selles	P 57
3 - Secteur Bourré	P 41	17 - Noyers	P 51	29 - Thésée	P 59
5 - Châtres-sur-Cher	P 43	20 - Romorantin	P 54	32 - Secteur Ville-franche	P 62
6 - Chémery	P 43	21 - Saint Aignan	P 55		
9 - La Ferté Imbault	P 46	22 - Saint Georges	P 55		
13 - Monthou	P 49	23 - Salbris	P 56		

Rivières - Vallée du Cher - Sauldre et Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Petite Sauldre	1 ^{re}	Truite fario, barbeau, chevesne, gardon, lotte, perche, vairon, goujon	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Lamotte-Beuvron. Rivière présentant une belle alternance de zones de radiers et courants avec une belle population de cyprinidés d'eau vive.
La Sauldre	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, gardon, tanche, carpe, anguille, goujon, chevesne, brème, ablette, barbeau	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Salbris, La Ferté Imbault, Romorantin et Billy. Rivière solognote présentant, beaucoup d'intérêts pour la pêche notamment celle des carnassiers malgré des accès difficiles hors des parcours des AAPPMA.
Le Canal de Berry	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, gardon, carpe, tanche, brème, carassin, ablette, écrevisses américaines et louisiane (selon réglementation)	Accès facile sur tout son linéaire. Renommé pour ses pêches d'écrevisses exotiques, le Canal présente également un grand intérêt pour celle du Black Bass avec une très belle population sur toute sa longueur.
Le Cher	2 ^e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, carpe, tanche, barbeau, brème, gardon, ablette, spirin, goujon, chevesne, black bass, hotu, vandoise.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Châtres sur Cher, Mennetou sur Cher, Romorantin, Villefranche sur Cher, Selles sur Cher, Noyers sur Cher
Le Fouzon	2 ^e	Brochet, sandre, perche, anguille, carpe, barbeau, brème, gardon, spirin, goujon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Selles-sur-Cher
Le Bavet	2 ^e	Brochet, sandre, perche, ablette, carpe, tanche, carassin, gardon, anguille, rotengle	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Monthou sur Cher. Bonne densité de poissons blancs avec des carnassiers sur la partie aval en liaison avec le Cher.
Le Cher Canalisé	2 ^e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, carpe, tanche, brème, chevesne, barbeau, hotu, ablette, vandoise, gardon	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Saint Aignan sur Cher, Thésée, Monthou sur Cher, Bourré, Montrichard, Saint Georges sur Cher. La rivière est canalisée, les accès aux berges sont aisés par les chemins de halage. D'un grand intérêt pour la pêche, le Cher attire les pêcheurs à la recherche de gros silures et autres carnassiers.
La Rennes	2 ^e	Brochet, sandre, perche, gardon, tanche, carpe, brème, goujon, anguille, carassin, rotengle	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Chémery et Thésée. Agréable pour pêcher la friture et les carnassiers à sa confluence avec le Cher.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée du Cher - Sauldre et Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
ROUGEOU (plan d'eau la Taille des Meuniers-plan d'eau Fédéral)	Billy	2 ^e	1,5 ha	Gardons, goujons, carpes, perches, brochets	1 poste pêche handicapé Toilettes sèches	À Rougeou, prendre direction de Soings (DG3) à environ 500 m après le carrefour de la route de Mur de Sologne, prendre le chemin sur la droite suivre le fléchage plan d'eau. 47.373405, 1.531764
SAINT VIATRE (étang du Mouet - plan d'eau Fédéral)	Neung	2 ^e	9 ha	Gardons, rotengles, tanches, carpes brochets, sandres	Pêche en « no kill », Parking, 2 postes pêche handicapé, toilettes sèches 	À St Viatre prendre D 73 direction Selles St Denis, au croisement avec la D 121 tourner à gauche direction Salbris, faire environ 1 km, accès parking plan d'eau à gauche 47.466079, 1.950481
SOINGS EN SOLOGNE (étang le chapitre)	Billy	2 ^e	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, perches, brochets, anguilles	Parking extérieur, aire sécurisée, toilettes sèches  	Depuis le bourg de Soings, suivre le fléchage "étang le chapitre". 47.403073, 1.555740
BOURRE (étang de Bois Vigneau-plan d'eau Fédéral)	Bourré Monthou	2 ^e	3 ha	Plan d'eau fermé jusqu'à nouvel ordre		À Bourré prendre la direction Monthou sur Cher, à la hauteur du hameau Vineuil, prendre la route de Pontlevoy sur 2 km. Au sommet de la côte, accéder au plan d'eau par chemin de terre à droite (fléchage)
MONTRICHARD (plan d'eau du Vieux Cher)	Montrichard	2 ^e	1,75 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres	2 lignes maxi Portique, hauteur accès limité 1,90 m. Parking extérieur, 1 Poste de pêche handicapé	À Montrichard, traverser le Cher en direction de Faverolles sur Cher. Au bout du pont prendre sur la droite direction la piscine, terrain de tennis; le plan d'eau se trouve à proximité sur la gauche. 47.339560, 1.183047
SAINT AIGNAN (lac des 3 Provinces)	Saint Aignan	2 ^e	35 ha	Gardons, carpes, carassins, tanches, brèmes, ablettes, goujons, chevesnes, perches, brochets, sandres, blacks bass, silures	Le plan d'eau est en communication permanente avec le Cher. Parcours pêche de la carpe la nuit	Le plan d'eau se situe au bord de la route N76 axe Tours-Vierzon au niveau de la commune de Noyers/Cher. Accès par le rond point de Noyers/Cher lieu dit « le pont bleu ». 47.273808, 1.389522
CHEMERY	Chémery	2 ^e	0,6 ha	Gardons, carpes, tanches, perches	2 lignes maxi Fermé le mardi	Le plan d'eau est situé dans le bourg derrière le château de Chémery 47.346078, 1.480928
THESEE Plan d'eau Du Gué Bertin	Thésée	2 ^e	0,7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets	Ponton PMR	Plan d'eau situé à la confluence de la Rennes et du Cher 47.323866, 1.035716
MONTHOU-SUR-CHER	Monthou/C	2 ^e	1,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass	Règlementation spécifique. Se référer au panneau sur site.	Le plan d'eau est situé au centre du village à proximité de l'aire de camping-car 47.349269, 1.293526
COUDES Plan d'eau de Morthèze	Chémery St Aignan (Gestion Fédération)	2 ^e	17 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black-bass	Ponton PMR, Pêche en flo-at-tube et en bateau, règlement particulier 	Le plan d'eau se situe entre Couddes et St Romain sur Cher. 2 accès possibles dont l'un prévu pour les embarcations 14.347881, 1.407396

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique



Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) se répartissent sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Vous trouverez ci après le détail de chaque AAPPMA sous forme de fiche :

- les lieux de vente des cartes de pêche (dépositaires)
- des informations sur les parcours de pêche en cours d'eau et plans d'eau.

Merci de ne pas pénétrer dans les propriétés privées closes et de respecter les coups de pêche privés (panneau "Pêche interdite", "Pêche réservée",...).



Que les AAPPMA qui ont contribué à l'élaboration de ce guide en soient ici remerciées.

Les Pêcheurs amateurs aux engins

L'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loir-et-Cher adhère à la Fédération Nationale reconnue d'utilité publique. Les pêcheurs amateurs aux engins exercent ce loisir afin de conserver la mémoire vivante de cette pratique culturelle locale et patrimoniale.

Les licences

Deux types de licences délivrées par la DDT en fonction des disponibilités :

- Licence de pêche aux engins :

LOIRE : lots G6 ,G 6bis , G7,G8, G9 , G10, G11, H1 et H2

CHER NON CANALISE : lots C11 ,C12,C16 et C17

- Petites licences

CHER NON CANALISE : lots C6 à C10 , C13 à C15 ,C18 à C19



Siège social de l'Association : 15 av Charles de Gaulle 41500 MER

Président : Gabriel BESNARD

Tél. : 02 54 81 28 17 ou 06 75 79 96 87

Trésorier : Denis PUISSET

Tél. : 02 54 81 22 10

Secrétaire : Sébastien FAUCHEUX

Tél. : 02 54 820 70 44

Lieux de pêche

► Rivière :

- La Sauldre (domaine privé)
 - Terrain fédéral sur 40 m au lieu dit "l'Arrière".
 - Lieu dit «les Péleures» sur 200m
 - Lieu dit «les Caboleries» sur 100m
 - Lieu dit «Les pâtures de la Bondice» sur 40m
 - L'Etréchy sur 100m

► Plans d'eau fédéraux à proximité :

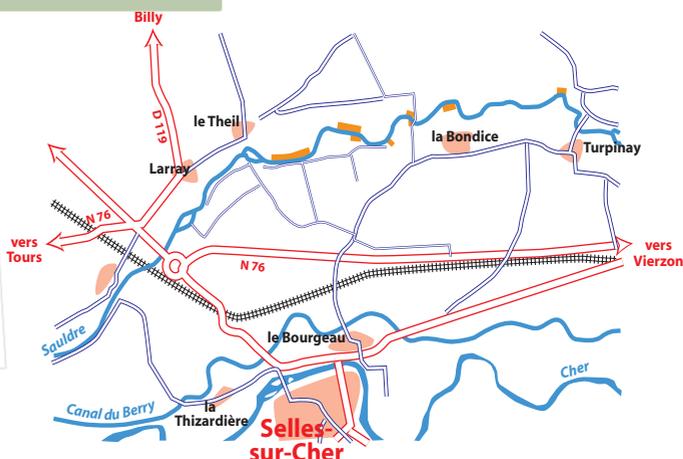
- Plan d'eau "La Taille des Meuniers", Commune de Rougeou, 1,5 ha.
- Etangs le chapitre de Soings-en-Sologne, 5ha.



Président : Mr Charles DE DONKER

25 rue Fontaine St Martin
41230 GY EN SOLOGNE
Tél. : 02 54 95 92 16
aappmadebilly@gmail.com

 Parcours de l'AAPPMA



Dépositaires de cartes de pêche :

• BILLY

CAFE DES SPORTS
Tél. : 02 54 97 42 06

• GY EN SOLOGNE

GY SUIS GY RESTE
Tél. : 02 54 83 82 82

• ROUGEOU

CAFE DU BOURG
Tél. : 02 54 98 74 81

• SOINGS-EN-SOLOGNE

TABAC PRESSE LE SOLOGNOT
Tél. : 09 71 51 92 11



© C.MARCADET

2.AAPPMA de Blois

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée de la Loire et du Beuvron

Amicale des Pêcheurs à la ligne de Blois

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Cosson (Domaine Privé), 450m
- Le Beuvron, du pont de Candé-sur-Beuvron à la confluence avec la Loire (rive gauche), 1 500 m.
- La Loire, lots G9, G10 et G11, 18 000 m.
- La Cisse : Parcours du Moulin d'Arrivay - Commune de Fossé – Rive gauche en amont et aval du Moulin (parking)
- La Cisse : Parcours de Saint Sulpice

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de la Pinçonnaire, 5,5 ha.



► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau des Prés Fleuris à Herbault < 1 ha.
- Ballastière de la Scierie à Chouzy-sur-Cisse, 46 ha

► Secteurs Carpe de Nuit :

- La Loire, lots G9 et G10



ATELIERS PÊCHE NATURE :

APN de Blois (jeunes de 8 à 14 ans)
Contact : JC TEVENOT : 06 08 58 85 97

APN d'Herbault (jeunes de 8 à 17 ans)
Contact : FVIGNIER : 06 87 65 69 49

Dépositaires de cartes de pêche :

• BLOIS

Jean-Claude TEVENOT
22 rue Jean de la Bruyère
Tél. : 02 54 43 88 49
06 08 58 85 97

PRO PECHE 41 Blois sud
395 rue Georges Méliès
41350 saint Gerveais la Forêt
Tél. : 02 54 42 58 64

• VILLEBAROU

DECATHLON
Centre Commercial Blois 2
Tél. : 02 54 33 50 50

CORA
Centre Commercial Blois 2
Tél. : 02 54 52 34 00

• ST SULPICE DE POMMERAY

BAR LE ST SULPICE
5 Rue des Tilleuls
Tél. : 02 54 42 10 36

• CHAILLES

LE WINSTON (fermé le
mercredi)
52 rue Nationale
Tél. : 09 66 83 91 03

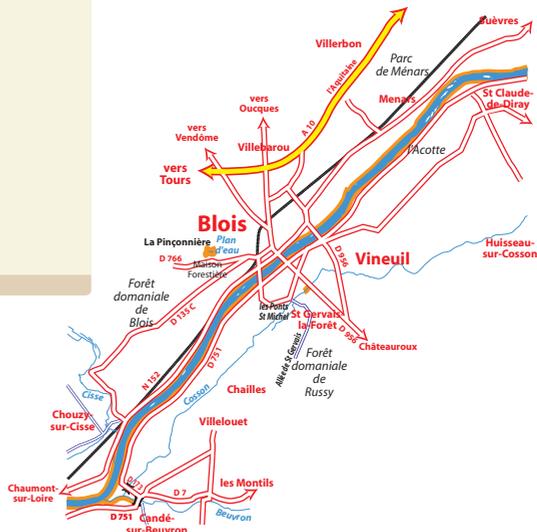
Président : Mr Jean-Claude TEVENOT

22, rue Jean de la Bruyère
41000 BLOIS

Tél. : 02 54 43 88 49 - 06 08 58 85 97

aappmadeblois@gmail.com Facebook :

Aappma-de-Blois-Société-Amicale-des-Pêcheurs-à-la-ligne-de-Blois



 Parcours de l'AAPPMA



3. Secteur de Bourré

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Cher, lot CC 10 du Cher canalisé, 2 500 m.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou sur Cher, 3 ha.



Contact : Fédération de Pêche du
Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 90 25 60

fed.peche41@wanadoo.fr

www.peche41.fr

Dépositaire de cartes de pêche :

• BOURRE

CAFE DU CHER

14, Route de Tours

Tél. : 02 54 32 08 23



Nouveauté 2021

Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !



La carte mineure
à -50%*

La carte -12 ans
gratuite*

* Conditions détaillées sur le site cartedepeche.fr

cartedepeche.fr



Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé) et le Bief du Moulin à Bracieux, 1800 m.

- La Bonheure (domaine privé), Espace Bel Air, 800 m.

- Le Cosson :

Commune de la Ferté- Saint Cyr :

du pont de la D925 jusqu'aux clôtures, 150 m, et au barrage, rive droite seulement, 100m.

Commune de Crouy-sur-Cosson :

sur la route D103 à gauche en arrivant de la Ferté “

chemin des pêcheurs” (balisé, rive droite seulement) et au camping de Crouy (rive gauche seulement) 300 m.

► Plan d'eau AAPPMA :

- Etang de Bel Air, 0,8 ha.

Ouverture 2^{ème} samedi de juin. 2 lignes autorisées.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Dhuizon, 1 ha



Président : Mr Daniel DESROCHES

7 place de l'Hôtel de Ville

41250 BRACIEUX

Tél. : 02 54 46 02 23

aappmadebracieux@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• BRACIEUX

GAMM VERT

17 rue René Masson

Tél. : 02 54 46 41 43

BAR LE CHIQUITO

9, rue René Masson

Tél. : 02 54 46 02 22

• LA FERTE SAINT CYR

EPICERIE Près d'Ici

4, Le Bourg

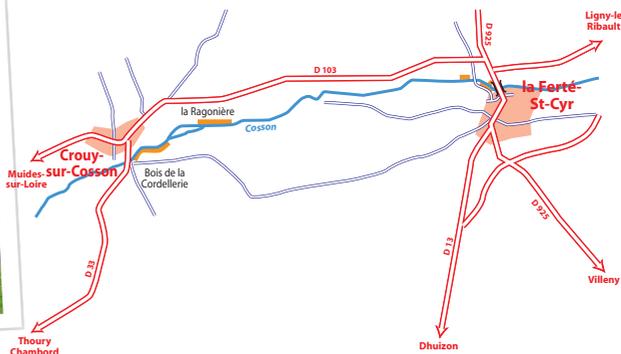
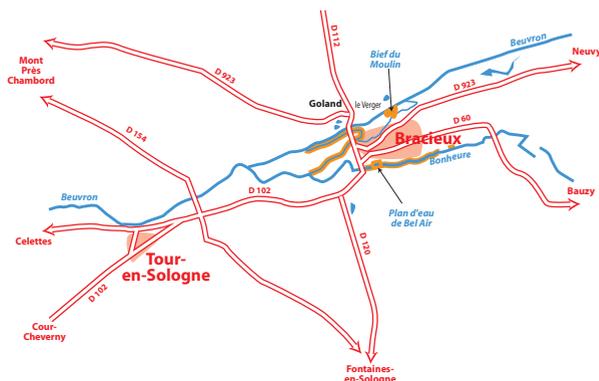
Tél. : 02 54 87 94 72

• DHUIZON

PROXIMARCHE

18, Place St Pierre

Tél. : 02 54 98 32 60



Parcours de l'AAPPMA

5.AAPPMA de Châtres-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

L'Ablette

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Cher
- Lot C6, de la limite avec le département du Cher au lieu dit « Chantereine » jusqu'au pont de Mennetou-sur-Cher, 4 200 m.
- Lot C7, du pont de Mennetou à Saint Loup-sur-Cher, 3 000 m.
- Lot C8, commune de Langon, 3 400 m.
- Le Canal de Berry (domaine privé).

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Canal de Berry du Pont du Boutet au Pont de Villecoiffier, Châtres-sur-Cher.
- Le Canal de Berry, bief du Haut, Langon (rive gauche uniquement).
- Le Cher (rive gauche) depuis le lieu dit "Villecoiffier" à Châtres-sur-Cher jusqu'au pont du Cher à Mennetou-sur-Cher sur une distance de 1100 m.



Président : Mr Dominique BIGOT

57, rue du 11 Novembre
41320 CHATRES SUR CHER

Tél. : 02 54 98 16 96 - 06 78 94 92 56
appmadechatres@gmail.com



Dépositaires de cartes de pêche :

- | | |
|--|---|
| • CHÂTRES-SUR-CHER
MAGASIN UTILE
88, route Nationale
Tél. : 02 54 98 05 93 | • MENNETOU-SUR-CHER
OFFICE DE TOURISME
21, grande rue
Tél. : 02 54 98 12 29 |
|--|---|

6.AAPPMA de Chémery

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

La Carpe



Bureau en cours de renouvellement lors de l'édition de ce guide

Contact : Fédération de Pêche du Loir-et-Cher
Tél. : 02 54 90 25 60
fed.peche41@wanadoo.fr

Dépositaires de cartes de pêche :

- | | |
|--|--|
| • CHEMERY
PETIT CHEMERY
2, rue de la Poste
Tél. : 02 54 71 83 10 | • CONTRES
BAR TABAC LE FLASH
1 Carrefour du Souvenir
Tél. : 02 54 79 50 44 |
|--|--|

Lieux de pêche :

► Rivière :

- La Rennes (domaine privé)
- Parcours situé de l'aval de la station d'épuration de Chémery au pont de Fonsigny, (rive gauche

uniquement) 700 m.

- Parcours situé en amont et aval du pont de la route de Couddes à Méhers au déversoir, 180 m.

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Chémery, 0,6 ha.
- **Plan d'eau Fédéral :**
• Plan d'eau de Morthèze, 17 ha.



Lieux de pêche :

► Rivières :

• Le Beuvron (domaine privé)
A Mont Près Chambord, 550 m au niveau du lieu dit "Le gué du Rotté", route de Villesavin, 1 PMR+ tables de pique-nique.

A Cour-Cheverny, 400 m au barrage de Pezay, sur la route de Tour-en-Sologne.

A Tour-en-Sologne, 100 m près du barrage derrière le cimetière.

A Cellettes,

- 40 m + 80 m à Clénord, au pont à gauche direction Blois

- 500 m parcours situé à proximité du terrain de camping.

- 20 m ancienne ligne de chemin de fer

- 85 m rue des Ormeaux, derrière la station d'épuration.

- Ile du Moulin : entre le déversoir et la passerelle en bois, circuit à vélos.

• Le Conon (domaine privé)

A Cour-Cheverny

- au terrain de camping, entre la maison de retraite et la station d'épuration (route de Fougères-sur-Bièvre), 120 m.

- Chantreuil, 130 m, à droite en sortant de Cour-Cheverny, au parking, direction Romorantin.

A Cellettes, au pont Berlu, auprès de la Hutterie, 40m.

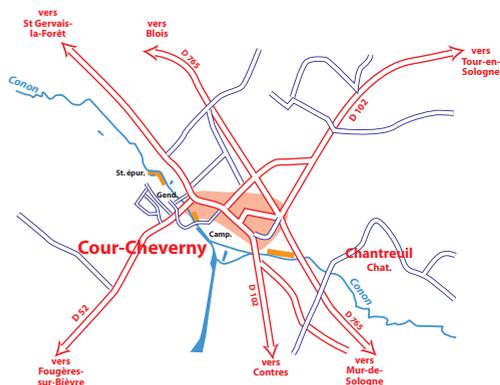
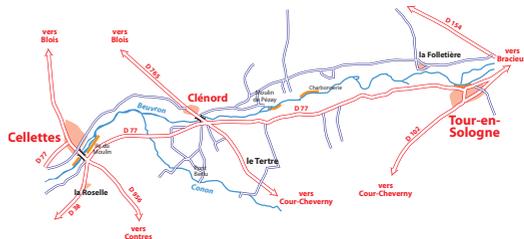
► Plan d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau de Cour-Cheverny (gendarmerie) - 0,1 ha - règlement particulier affiché sur site

► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Chitenay, 2,5ha

Président : Mr Alain DESCOMBES
 7 Impasse de l'Abbaye
 41000 VILLEBAROU
 Tél. : 02 54 74 66 18
 aappmadecourcheverny@gmail.com



 Parcours de l'AAPPMA



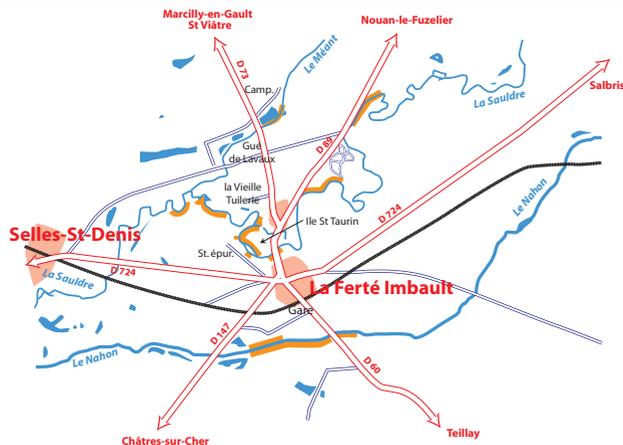
Dépositaires de cartes de pêche :

<p>• MONT PRES CHAMBORD INTERMARCHÉ Zone des Morines Tél. : 02 54 70 70 01</p>	<p>• TOUR EN SOLOGNE MAIRIE Rue de la Mairie Tél. : 02 54 46 42 86</p>
<p>• COUR CHEVERNY GAMM VERT Boulevard Carnot Tél. : 02 54 79 97 17</p>	<p>• CELLETES TABAC PRESSE 9, rue de la Rozelle Tél. : 06 89 88 03 96</p>

9.AAPPMA de La Ferté Imbault

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Le Martin Pêcheur



Président : Mr Philippe SCHWOB
18 bis rue du 11 Novembre
41300 LA FERTE IMBAULT
Tél. : 06 08 73 75 37
aappmadelaferteimbault@gmail.com



Dépositaire de cartes de pêche :

- **AAPPMA DE LA FERTE IMBAULT**
Tél. : 06 08 73 75 37

Lieux de pêche :

Communes : La Ferté-Imbault
Selles-Saint- Denis.

► **Rivières :**

- La Sauldre, (domaine privé) parcours balisés, 4 800m.
- Le Nahon (domaine privé) 600 m.
- Le Méant (domaine privé) 800 m.

10.AAPPMA de Lamotte-Beuvron

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

La Gaule

Lieux de pêche :

► **Rivières :**

- Le Beuvron (domaine privé), 1200 m.
- Le Canal de la Sauldre 14 000 m, du Bassin du Canal à Lamotte Beuvron au bief du Coudray (accès aux biefs par la route de Brinon/Sauldre, prendre les chemins menant aux écluses de Beauval et Tracy)
- La Sauldre à Pierrefitte sur Sauldre

Président : Mr Philippe CARTON
55, rue des Michalons
41600 LAMOTTE BEUVRON
Tél. : 06 49 73 53 75
aappmadelamottebeuvron@gmail.com
Facebook : AAPPMA La Gaule Lamotte Beuvron

Dépositaire de cartes de pêche :

- **LAMOTTE-BEUVRON**
Philippe CARTON
55, rue des Michalons
Tél. : 06 49 73 53 75



Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Tronne (Domaine privé) 400 m.
- La Loire, lot G6, G6 bis et G7, de Nouan-sur-Loire à Saint Dyé-sur-Loire, 8200 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau des Bordes, 12 ha.
- Plan d'eau de Saint Laurent (centrale)

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Le Domino, Suèvres, 20 ha.

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Parcours lot G7 du pont de Muides à la limite amont du lot.
- Parcours lot G6 bis-Boucle d'Avaray (rive droite) sur 200 m durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
- Parcours lot G6, rive gauche, de la limite départementale jusqu'à la limite amont du lot G6 bis



ATELIER PÊCHE NATURE :

Ecole de pêche de Mer (jeunes de 8 à 16 ans)
Contact : P. LANDAS : 02 54 81 22 45

Dépositaires de cartes de pêche :

• MER

HUET JARDINERIE
17, Place de la Halle
Tél. : 02 54 81 01 32

• MUIDES

BISCUITERIE DE CHAMBORD
1, Avenue du Pont
Tél. : 02 54 33 18 39

• ST LAURENT NOUAN

SUPER U
Avenue de Sologne
Tél. : 02 54 87 22 00

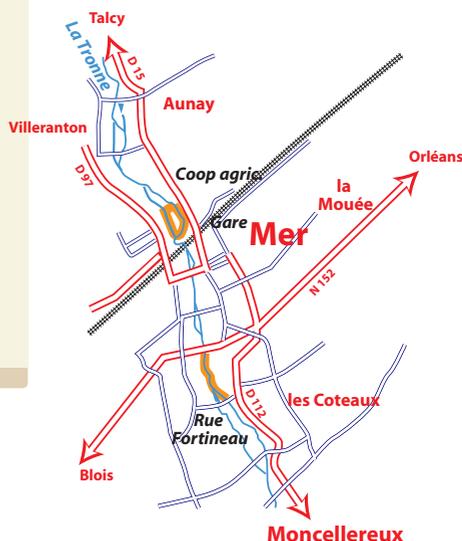
Président : Mr Patrick LANDAS

8 rue de Buray

41500 Mer

Tél. : 02 54 81 22 45

aappmademer@gmail.com



12. AAPPMA de Mondoubleau

1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Bray

La Gaule Percheronne

Lieux de pêche :

► Rivières :

1^{er} catégorie (domaine privé) :

- La Grenne, 14 000 m.
- Ruisseau les Vaulions, 1 000 m.
- Ruisseau de la Vallée, 1 000 m.
- Ruisseau du Parc, 1 500 m.

2^e catégorie (domaine privé) :

- La Grenne, 3 500 m.

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau Chapoton 1,2 ha.



► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Choue, 2 ha (règlement particulier).

Président : Mr Jonathan RIDERAY

24, rue du Goulet

41170 St Marc du Cor

Tél. : 06 34 24 31 58

aappmademondoubleau@gmail.com



 Parcours de l'AAPPMA



Dépositaire de cartes de pêche :

• MONDOUBLEAU

GAMM VERT

56, rue Leroy

Tél. : 02 54 67 13 00

13. AAPPMA de Monthou-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

L'Amicale des Pêcheurs de Monthou

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Bavet (domaine privé) 2 500 m de la route du Château à la route de Montrichard.
- L'Anguilleuse (domaine privé) 1 000 m
- Parcours du lieu dit « Roland » au lieu dit "Assenay".
- Parcours de la "Fosse au clou" • à la confluence avec le Bavet.
- Le Cher, lots du Cher canalisé CC 8 et CC 9 - 4000 m.

► Plan d'eau fédéral AAPPMA :

- Plan d'eau communal de Monthou-sur-Cher 

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou-sur-Cher.

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Cher, rive droite à Monthou-sur-Cher, lieu-dit Ferrand : depuis la confluence avec le Bavet sur un linéaire de 240 m en aval.

Président : Mr Jérémy PAUMIER

1 Impasse Prad pouliche

56 610 ARRADON

Tél. : 06 66 76 20 47

aappmademonthou@gmail.com

<https://www.facebook.com/groups/288666104817324/>

Dépositaire de cartes de pêche :

• MONTHOU-SUR-CHER

EPICERIE MONTHOU EN I

41 Route du Château

Tél : 02 54 32 05 28



14. AAPPMA de Montrichard

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

La Gardonnette

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Cher, lot CC 11 du Cher Canalisé, 6 000 m.

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau du vieux Cher à Montrichard : 1,75 ha.  (Règlement particulier)

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau

Président : Mr Bernard LEZE

1 route du Bourg

41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON

Tél. : 02 54 32 16 53

aappmademontrichard@gmail.com

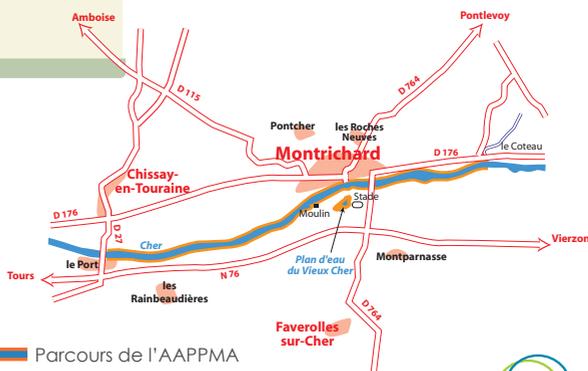
Dépositaire de cartes de pêche :

• MONTRICHARD

PECHASSE LOISIRS

75-77 rue Nationale

Tél. : 02 54 32 44 27



 Parcours de l'AAPPMA

Lieux de pêche :

► Rivières :

- 1^{ère} catégorie, (domaine privé)
 - Le Baignon, 420 m.
- 2^e catégorie (domaine privé)
 - Le Loir : Parcours sur Morée, 290 m.
Parcours sur Fréteval, 370 m.
Parcours sur St Hilaire, 1 970 m.
Parcours sur Lisle, 250 m.
Parcours sur Pezou, 420 m.
Parcours Pointzard, 370 m.
Parcours Pont de Pezou, 430 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Complexe halieutique des Fontaines, commune de Pezou, 5 plans d'eau pour 5 ha.
- Plan d'eau de Pezou, Le Gué de Retors
Pêche autorisée sur la berge gauche (partie communale)

► Secteurs Carpe de Nuit :

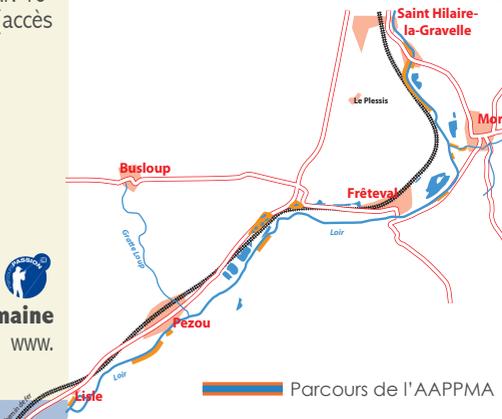
- Complexe halieutique des Fontaines, pêche uniquement depuis la rive côté voie ferrée sur le dernier plan d'eau.
 - Parcours de Lisle, sur le Loir (domaine privé), depuis la RN 10 à Lisle prendre chemin à l'église (portique hauteur à 1.90 m (accès réglementé)).
 - Le Loir à St Hilaire la Gravelle, au lieu dit «Les Prés de la Chaussée».
 - Le Loir à Fréteval depuis la limite communale St Hilaire la Gravelle/ Fréteval jusqu'à 300 m en aval.
 - Le Loir sur Pezou
 - Le Loir à Pointzard

► Plans d'eau fédéral à proximité :

Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit «La Mouline», 7 ha,
Pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche (Plus d'infos sur www.peche41.fr)



Président : Mr Sébastien LEGENDRE
38, route du Loir
41160 LIGNIERES
Tél. : 06 43 33 84 53
aappmademoree@gmail.com
www.facebook.com/lagaulemoreennedu41



Dépositaires de cartes de pêche :

• OUCQUES

TABAC LE CELTIQUE
22, Grande Rue
Tél. : 02 54 23 78 11

• FRETEVAL

CHEZ LAURETTE
11 rue Louis et Marie
Louise Tessier
Tél. : 06 85 51 71 56

• MOREE

BAR DE L'UNION
15, rue du Gal de Gaulle
Tél. : 02 54 82 62 75

16. AAPPMA de Neung-sur-Beuvron

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

La Bredouille

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Beuvron (domaine privé), parcours sur 1200 m.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau "le Mouet", Saint-Viâtre, 9 ha.
- Plan d'eau de la Ferté Beauharnais, 1 ha



Trésorier : Mr Sébastien COLLADO

31, rue du 8 mai

41210 NEUNG SUR BEUVRON

Tél. : 06 32 12 52 31

aappmadeneung@gmail.com

www.facebook.com/aappma.labredouille



Dépositaires de cartes de pêche :

• SAINT VIATRE

PANIER SYMPA

25, rue de la Paix

Tél. : 02 54 88 24 59

• NEUNG SUR BEUVRON

FLEURISTE CHRIS FLORE

58 Rue H.de Geoffre

Tél. : 02 54 83 65 45

• LA FERTE BEAUHARNAIS

ALIMENTATION GENERALE

34, rue du Gal A. de

Beauharnais

Tél. : 02 54 83 64 80

17. AAPPMA de Noyers-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

La Carpe

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Canal de Berry (domaine privé)
- Le Cher : lots C16, C17 et C18, 8 600m

Président : Mr Nicolas BARBIER

87 rue Nationale

37530 MOSNES

Tél. : 02 47 23 13 04 06 89 13 78 58

aappmadenoyers@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• NOYERS SUR CHER

LA BELLE ECAILLE

4 place Lucien Guerrier

Tél. : 02 54 75 04 67

• CHATILLON SUR CHER

CAMPING L'ENTRE DEUX

18 Rue du Camping

Tél.: 02 54 71 02 21



18. AAPPMA de Onzain

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

L'Amicale des Pêcheurs d'Onzain

Lieux de pêche

► Rivières :

- La Cisse (domaine privé)
 - à Onzain, 3 000m (sur chaque rive),
 - à Chouzy, 1 500m (sur 1 rive).
- Chambon-sur-Cisse, 100 m de Boire et Cisse
- à Meuves, 120 m
- La Loire, lots H1 et H2 de Candé-sur-Beuvron à Mosnes, 11 700m

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Chouzy, 1 ha

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Ballastière de la Scierie, 46 ha

► Secteurs Carpe de Nuit :

- La Loire, lots H1 et H2

NOUVEAU

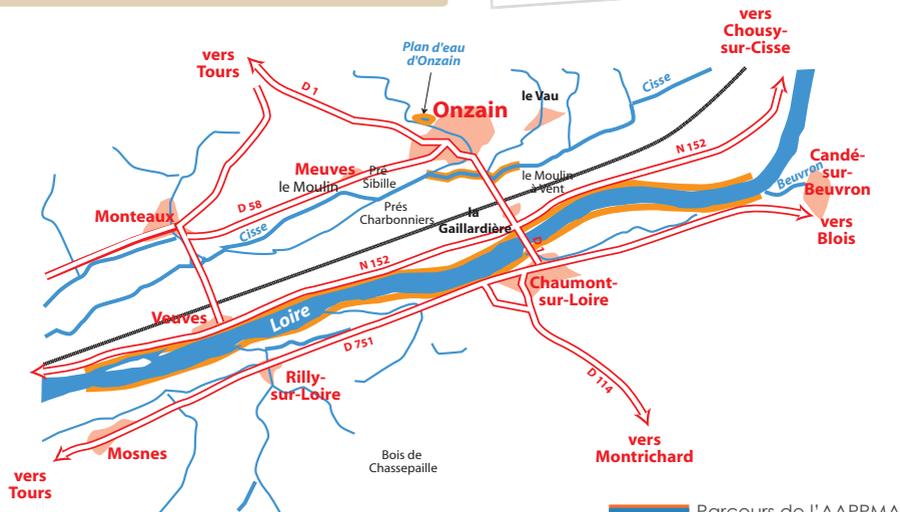
Président : Mr Jean-Jacques LEPELTIER

8, impasse des Prés Sybilles

41 150 ONZAIN

Tél. : 02 54 20 77 12

aappmaonzain@gmail.com



Dépôtaires de cartes de pêche :

• ONZAIN

GAMM VERT

10 rue Lecoq

Tél. : 02 54 20 70 25

LES FLORALIES

13 Grande rue

Tél. : 02 54 20 74 55

• CHOUZY-SUR-CISSE

TABAC PRESSE LE VIRAGE

4 rue de l'Eglise

Tél. : 02 54 20 47 40

19. AAPPMA de Ouchamps

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

L'Aripe

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé) parcours sur 1800 m, (lots de l'Aripe sur le Beuvron).
- La Bièvre (domaine privé)

► Plan d'eau AAPPMA :



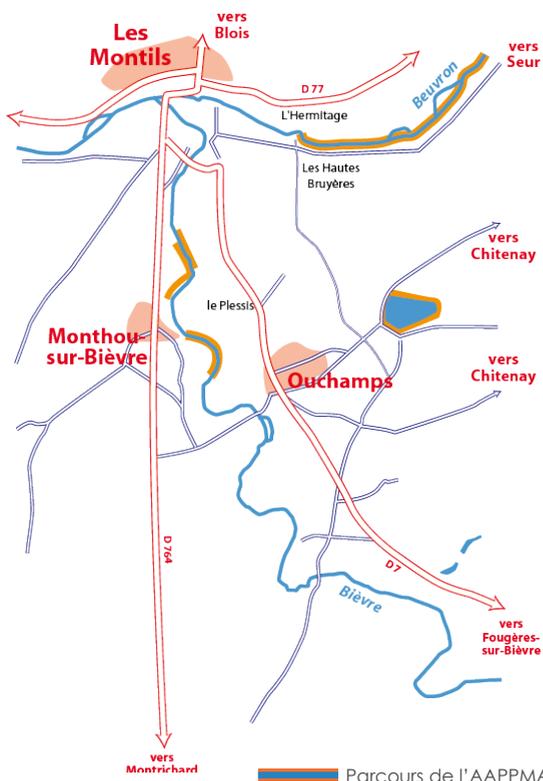
- Plan d'eau d'Ouchamps 6 ha. (Stationnement interdit pour les camping-cars)

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Chitenay, 2,5ha.

► Secteur Carpe de Nuit :

- Parcours sur le Beuvron, rive gauche, 1800m (lots de l'Aripe sur le Beuvron).



Président : Mr Jean-Marie REPINCAÏ

2 rue du Vieux Moulin

41120 OUCHAMPS

Tél. : 02 54 44 06 07 - 06 28 50 14 31

aappmaouchamps@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• LES MONTILS

JARDINERIE MONTILOISE

14, route de Blois

Tél. : 02 54 44 00 69

• CONTRES

GAMM VERT

Route de Cheverny

(à côté de Supe U)

Tél. : 02 54 79 50 56

Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Sauldre (domaine privé) 3 100 m.

À Villeherviers :

- Rive gauche : du pont au grillage de la limite de propriété avec le Moulin Neuf. 
- Rive droite : au niveau de l'ancien lavoir.

À Romorantin :

- Rive droite : le stade Tournefeuille, le parking ex-matra, l'Île des Poulies y compris le petit bras, l'Île de la motte et le Square Ferdinand Buisson. 
- Rive gauche : Beauvais.
- Le Cher, lots C9 et C11, 6 600 m.



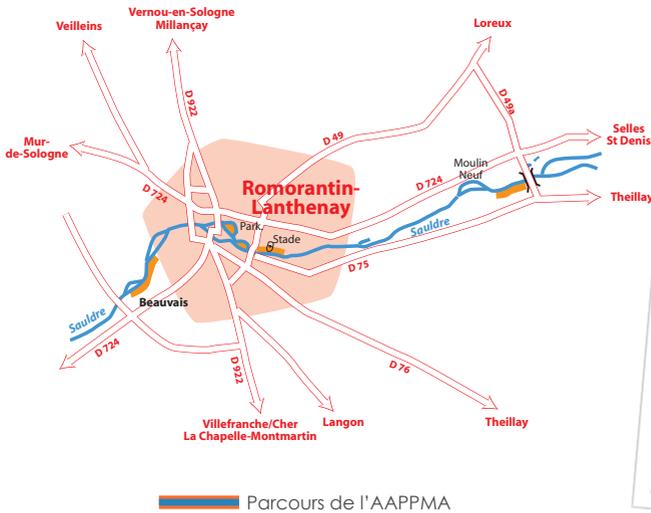
► Secteur Carpe de Nuit :

- La Sauldre à Romorantin, en rive droite, du mur du stade à l'Île des Poulies incluse (bief compris).
- La Sauldre à Villeherviers, 1 week-end par mois d'avril à septembre



Président : Mr Daniel BADIN

20 rue de la Plaine
41200 ROMORANTIN
Tél. : 02 54 76 92 13
aappmaderomorantin@gmail.com



Dépositaires de cartes de pêche :

• ROMORANTIN

SOLOGNE PÊCHE 41
ZA de Plaisance
Tél. : 02 54 88 58 33

DECATHLON

ZAC de la Grange II
Rue des Chardonnas
Tél. : 02 54 940 940

• PRUNIER EN SOLOGNE

SUPER U
La Brigaudière
Tél.: 02 54 96 83 18

21. AAPPMA de St Aignan-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Amicale des pêcheurs de Saint Aignan

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Cher
- Lot C19 Cher sauvage, 4100 m
- Lots CC 1.2.3 et 4 du Cher canalisé, 7300m
- Lac des Trois Provinces 50 ha. Pêche interdite dans le chenal d'accès au Lac (entre Lac et Cher).

► Secteurs Carpe de Nuit :

- En rive droite du Cher, parcours situé sur la digue de séparation du Lac des 3 Provinces et du Cher, côté lac uniquement sur une distance de 500m (balisage sur site).
- Le Cher, parcours situé en rive droite depuis l'embouchure du ruisseau du Bray jusqu'à l'écluse de la Méchinière (Commune de Saint-Romain sur Cher).

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Morthèze, 17 ha  

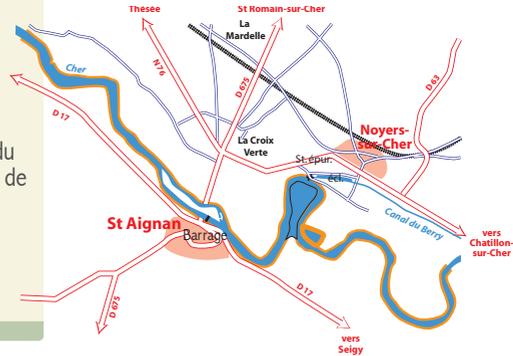
Président : Mr Jean-Pierre AUBERT

4 rue du Poteau

41110 SAINT AIGNAN

Tél. : 02 54 75 37 67 06 02 23 64 35

aappmadestaignan@gmail.com



Dépositaires de cartes de pêche :

• SAINT AIGNAN

IMPRIMERIE DU CENTRE
Tél : 02 54 75 20 39

Café Bar Aux Cépages
Tél. : 02 54 75 14 71

• SAINT ROMAIN SUR CHER

ROBIN HERVE
Tél : 06 41 43 17 93

22. AAPPMA de St Georges-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Amicale des pêcheurs de Saint Georges

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Cher
- Lots CC12 et CC13 du Cher canalisé, 2 100 m.

► Secteur Carpe de Nuit :

- Le Cher, rive gauche du pont jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Sennelles.

Président : Mr Claude HUET

La Brossette

41400 FAVEROLLES-SUR-CHER

Tél. : 02 54 32 09 23 - 06 74 66 87 50

aappmadestgeorges@gmail.com

Dépositaire de cartes de pêche :

• SAINT GEORGES SUR CHER

CARREFOUR EXPRESS
2403 Pierre Fidèle Bretonneau
Tél.: 06 80 82 94 56



23. AAPPMA de Salbris

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

NON RECIPROCAIRE *

Les Bredouillards

Lieux de pêche :

► Rivière :

- La Sauldre : amont et aval du pont de la route N 20 jusqu'au pont du chemin de fer.

Dépositaire de cartes de pêche :

• SALBRIS

OFFICE DE TOURISME SOLOGNE
27 Bd de la République
Tél.: 02 54 97 22 27

Président : Mr Claude VASSEUR

3 rue des Frênes - Cidex 1014

41300 SALBRIS

Tél. : 06 37 21 25 06

aappmadesalbris@gmail.com



AAPPMA non réciprocaire * : AAPPMA non réciprocaire: lorsque vous adhérez à cette association , il vous est possible de pêcher uniquement sur le territoire de cette association

En aucun cas vous aurez accès aux parcours des AAPPMA réciprocaires (y compris plans d'eau fédéraux) du Loir-et-Cher

Pour pêcher sur les parcours des autres AAPPMA du département vous devrez acquitter des cotisations complémentaires au tarif de 41.80€

Si vous souhaitez pêcher dans des départements réciprocaires, vous devrez acquitter les cotisations complémentaires pour 63.80 €

24. AAPPMA de Sargé-sur-Braye

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Braye

La Gaule

Lieux de pêche :

► Rivières :

- 2^e catégorie (domaine privé)
- La Grenne (4 km)
 - La Braye (10 km) - secteur Sargé-sur-Braye
 - La Braye (domaine privé) - Secteur Savigny-sur-Braye
- parcours sur 10 000 m sur les 2 rives. Certains secteurs sont interdits à la pêche. Se renseigner auprès du Président. Au nord de Savigny, la rive droite est sur le département de la Sarthe.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Sargé (règlement particulier) 0,9 ha.
- Plan d'eau d'Epuisay, 1 ha (règlement particulier).

Président : Mr Daniel NEVEU

18 Avenue de la Gare

41170 SARGE-SUR-BRAYE

Tél. : 02 54 23 98 62

aappmadesarge@gmail.com

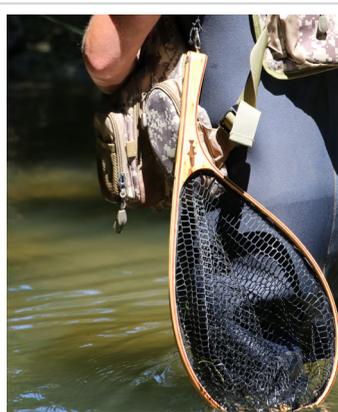
Dépositaires de cartes de pêche :

• SARGE-SUR-BRAYE

EPICERIE JACQUEMART
24 rue Roger Reboussin
Tél. : 02 54 72 77 81

• SAVIGNY-SUR-BRAYE

PMU
3 Place du Maréchal Juin
Tél. : 02 54 23 75 28



25. AAPPMA de Sasnières

1^{ère} catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Bray

Association des Pêcheurs de Sasnières

Lieux de pêche :

► Rivières :

1^{re} catégorie

- Le ruisseau de Sasnières, 8 000 m.
- Le Gondré à Saint Rimay, 3 300 m.

Dépositaire de cartes de pêche :

• VILLAVARD

Madame BONNEFOIS
25 rue de la Fontaine de Sasnières
Tél. : 02 54 85 15 54 - 06 02 12 20 83



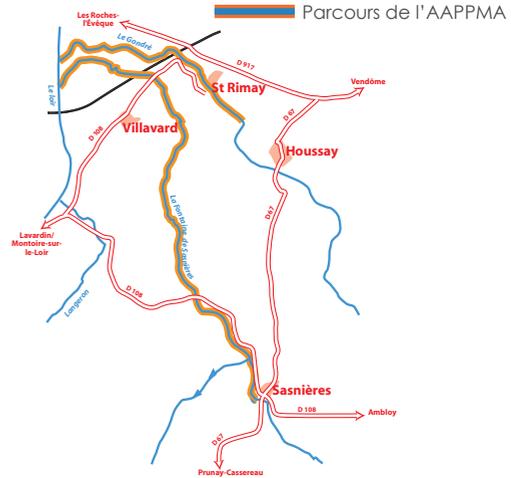
Président : Mr J.Francois BONNEFOIS

25 rue de la Fontaine de Sasnières

41800 VILLAVARD

Tél. : 02 54 85 15 54 06 69 76 73 13

aappmadesasnières@gmail.com



26. AAPPMA de Selles-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Le Gardon Sellois

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Canal de Berry (domaine privé).
- Le Cher, lots C14 et C15, de la Maison Brulée à la confluence avec la Sauldre, 9 300 m.
- Le Fouzon, parcours sur environ 6000m

► 🌙 Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Cher en rive droite au lieu-dit « la Thizardière », sur une distance de 1500 m
- Le Canal de Berry, Rive gauche du Bassin du Canal.

Président : Mr Emilien DANIAU

La Collinière

41130 SELLES-SUR-CHER

Tél. : 02 54 97 68 43 - 06 33 60 90 79

aappmadeselles@gmail.com

<https://www.facebook.com/carnasellois>



Dépositaires de cartes de pêche :

• GIEVRES

DELICE DU PALAIS - EPICERIE
43, rue André Bonnet
Tél.: 02 54 98 60 72

• MEUSNES

EPICERIE TABAC PRESSE
28, rue Paul Verlaine
Tél : 02 54 71 08 08

• SELLES-SUR-CHER

QUINCAILLERIE THOMAS
22, rue du Dr Massacre
Tél : 02 54 97 43 61

27. AAPPMA de Souday

1^{ère} catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Bray

La Gaule Couëtronnaise

Lieux de pêche :

► Rivière :

1^{ère} catégorie (domaine privé)

- Le Couëtron 12 500 m, d'Arville jusqu'au Patouillard à Souday

“
Président : Mr Michel AUBERT

Les Grandes Coulonges

41170 SAINT AGIL

Tél. : 02 54 80 88 01

aappmadesouday@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• SOUDAY

ALIMENTATION Dominique LOURDEL

1 rue de la Poste

Tél. : 02 54 80 70 81

• DROUE

QUINCAILLERIE DROUE

1, rue du Boisseleau

Tél. : 02 54 80 15 85



28. AAPPMA de Suèvres

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

Les Fervents du Gardon

Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Loire, Lot G8, de Suèvres à Menars, 6 800 m.
- La Tronne.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Le Domino, Suèvres, 20 ha



“
Président : Mr Philippe BONNEAU

4, Impasse Faubert

41000 VILLEBAROU

Tél. : 06 86 83 05 08

aappmadesuevres@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• SUEVRES

BAR TABAC

26 rue Pierre Pouteau

Tél. : 02 54 87 80 64

• SAINT-DYE-SUR-LOIRE

BAR TABAC "L'Orange Bar"

63 rue Nationale

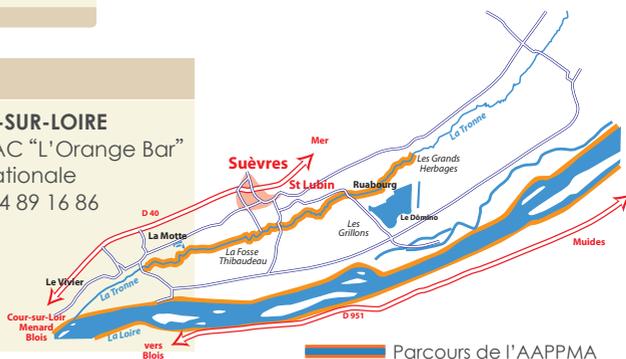
Tél. : 02 34 89 16 86

• MENARS

CAFE DE LA POMPADOUR

42 Av. Guillaume Charron

Tél. : 02 54 46 88 73



Lieux de pêche :

▶ Rivières :

- La Rennes (domaine privé) 2 200m.
- Le Cher, lots CC5, CC 6 et CC 7 du Cher canalisé, du barrage de Bray au barrage des Mazelles, 6800m

▶ Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau du gué Bertin, 0,7 ha (Règlement particulier) 

▶ Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou sur Cher. 
- Plan d'eau de Morthèze, 17 ha Couddes  

▶ Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Cher à Thésée, rive droite, de la station d'épuration à 150 m à l'amont du barrage des Mazelles ;
- Le Cher, rive gauche à Mareuil-sur-Cher de la VC 28 du bas Bagneux pour rejoindre le Cher jusqu'au Ruisseau de Civière (accès à Mareuil, prendre la D17 en direction de Pouillé).

Dépositaire de cartes de pêche :

• THESEE

TABAC de Thésée
10 rue Nationale
Tél. : 02 54 32 28 23

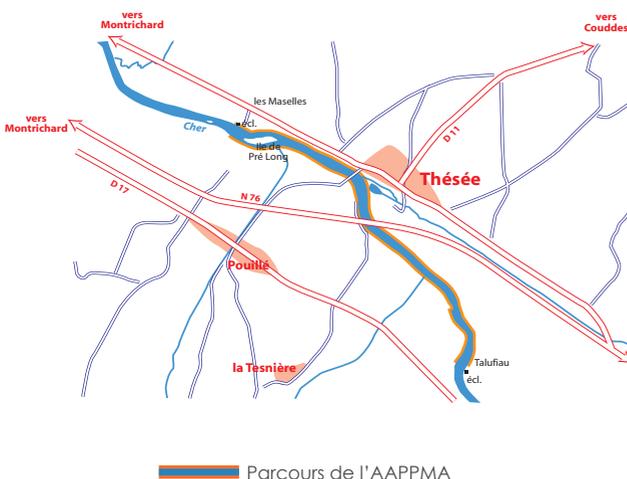


Président : Mr Pascal THIAUX

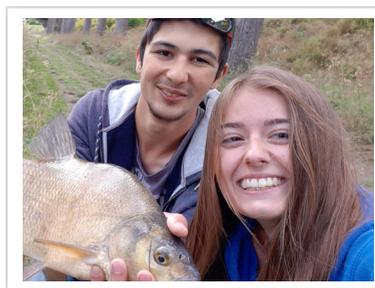
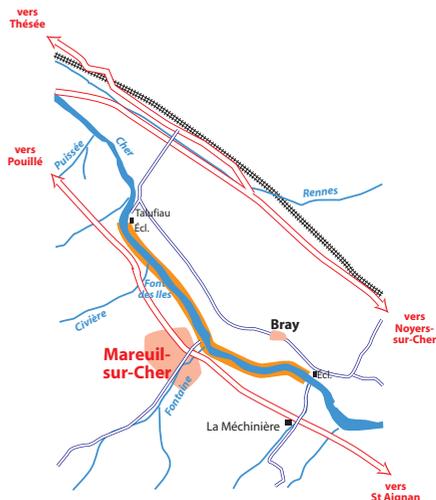
21, rue des Haies
41140 THESEE

Tél. : 02 54 71 46 79

aappmadethesee@gmail.com



 Parcours de l'AAPPMA



© A.DEROUET

Lieux de pêche :

▶ Rivières :

- 1^{re} catégorie (domaine privé)
- Le Boulon, (2,5 km), La Brisse (6 km), Le Boële (3 km)
 - La Bourboule ou Ruisseau de Mazangé (2 km)
 - La Cendrine (8 km), Le Langeron (10 km)
 - L'Echoiseau, 1km

2^e catégorie (domaine privé) :

- Le Loir, 11 km.

▶ Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Thoré la Rochette, 0,5 ha.
- Plan d'eau de Lunay, 4 ha. 
- Plan d'eau d'Azé, 2,5 ha 
- Plan d'eau de St Quentin, 4 ha.  
- Plan d'eau de St Martin, 2 ha  

▶ Plans d'eau fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Villiers*, 15 ha. 
- Plan d'eau de Riottes* (Villiers - Naveil), 10 ha.
- * Dans la zone de pêche balisée
- Plans d'eau de Tréhet, 13 et 8 ha   
- Plan d'eau de Sougé, 5 ha 

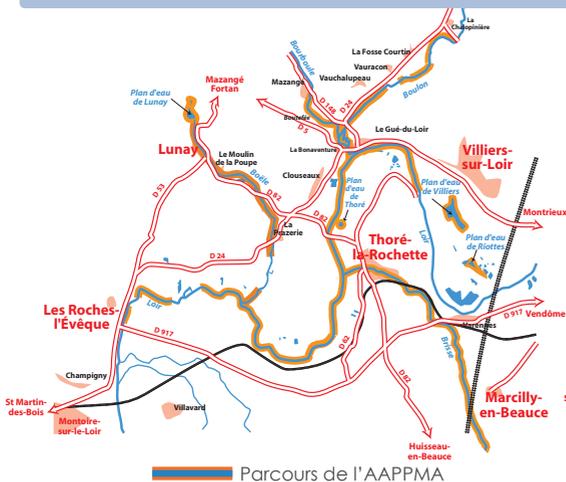


Secteurs Carpe de Nuit :

• Plans d'eau de La Coudraie et de St Quentin les Troo (1 weekend/mois d'avril à décembre) : **pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche**

Plus d'infos sur www.peche41.fr

- Plan d'eau de Sougé (1 weekend/mois) : pêche de nuit sur inscription de 18h00 à 20h00 au 06 98 10 44 48



Président : Mr Serge SAVINEAUX
 470 les Clouzeaux
 41360 LUNAY
 Tél. : 02 54 72 04 41
aappmadethorolarochette@gmail.com
<https://www.facebook.com/groups/251967385377687>

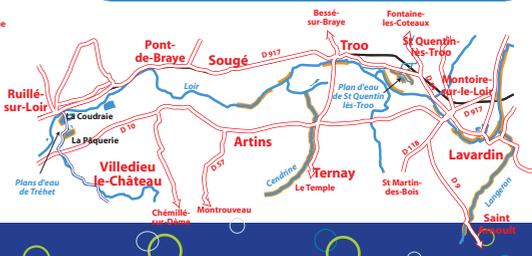
Dépositaires de cartes de pêche :

- **MONTOIRE**
 ARTICLE DE PÊCHE
 52, rue St Denis
 Tél. : 02 54 85 01 66
- **VILLIERS-SUR-LOIR**
 BAR DES COTEAUX DU LOIR
 Place Fortier
 Tél. : 02 54 72 91 32
- **SOUGE**
 TRAITEUR BAR
 Rue de la Mairie
 Tél. : 02 54 72 44 85
- **SAINT MARTIN DES BOIS**
 BOUCLE D'OR
 16, rue St Georges
 Tél. : 02 54 77 59 43
- **AZE**
 LE RELAIS
 2, rue St Pierre
 Tél. : 02 54 72 16 00



ATELIER PÊCHE NATURE :

APN de Montoire (jeunes de 8 à 16 ans)
 Contat : Mme MIRAULT Adeline :
 06 64 03 62 63



Lieux de pêche :

► Rivières :

- 1^{re} catégorie (domaine privé)
- Le Réveillon, 15 000 m.
- La Houzée, 3 800 m, sur la commune d'Areines du pont au croisement de la route de Vendôme parcourus en No-kill.

2^e catégorie (domaine privé) :

- Le Loir, 2 000 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Saint Ouen, 2 ha. 
- Plan d'eau de Coulommiers-la-Tour, 0.8 ha. (2 cannes max)
- Plan d'eau de Selommès, 1 ha (règlement particulier)  

► Plan d'eau fédéral à proximité

Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha. 

► Secteur Carpe de Nuit :

- Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha, **pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche**
- Plus d'infos sur www.peche41.fr



Président : Mr Michel RIGAUT

10, rue Pierre de Ronsard

41350 VINEUIL

Tél. : 06 09 58 52 32

aappmadevendome@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• VENDÔME

CHASSE ET PÊCHE

6, bd de l'Industrie

Tél. : 02 54 77 22 24

PRO-PECHE 41

71, avenue Ronsard

Tél. : 02 54 72 62 57

BRICOMARCHE

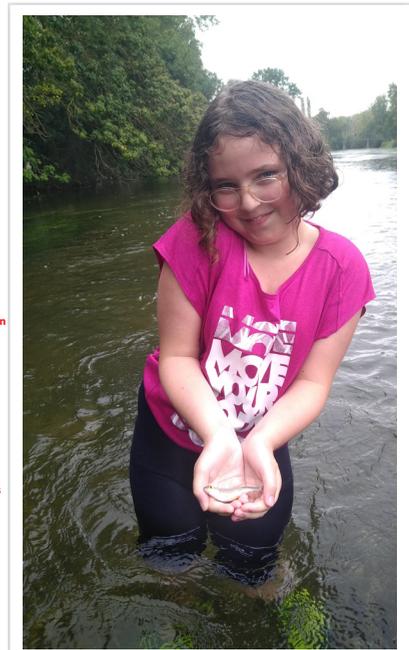
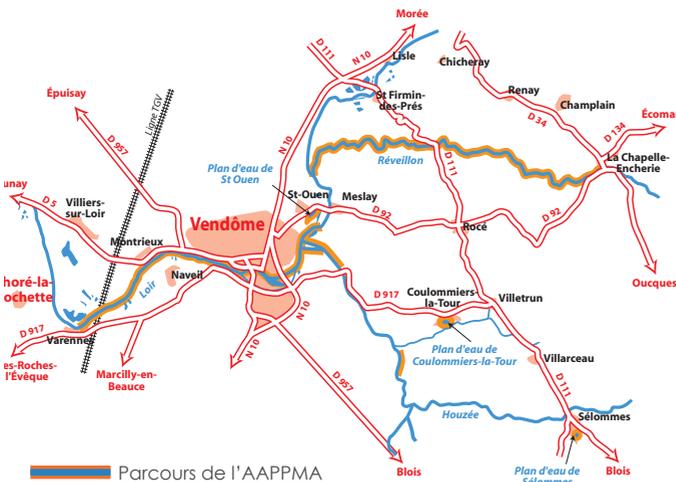
Route de Blois

Tél. : 02 54 77 20 90



ATELIER PÊCHE NATURE :

APN du Vendômois (jeunes de 8 à 16 ans)
Fédération de Pêche 41 :
02 54 90 25 60



© R.CARBON

32. Secteur de Villefranche-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Canal de Berry (domaine privé).
- Le Cher, Lot C10, du pont de Villefranche au lieu dit "la Loge", 3 900 m.

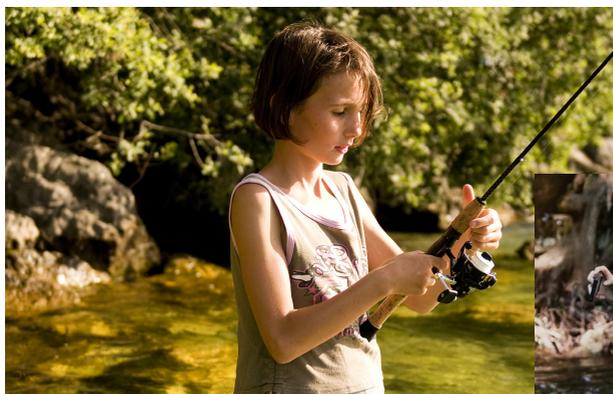
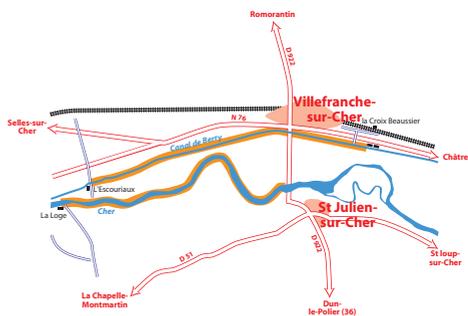
Dépositaire de cartes de pêche :

• VILLEFRANCHE-SUR-CHER

TABAC Le Pupitre
2 avenue de Verdun
Tél. : 02 54 96 62 56

Contact : Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 90 25 60
fed.peche41@wanadoo.fr
www.peche41.fr



S'ÉVADER



Tous à la pêche !
cartedepeche.fr

LEMESLE Franck

Paysagiste - Chambon sur Cisse

Taille de haies
Créations pelouses
Taille-douce-tonte
Plantations

Débroussaillage
Pose de clôture
Mini pelle
Élagages

50%
RÉDUCTION CRÉDIT
D'IMPÔTS
AGRICULTURE COOPÉRATIVE

02 54 70 06 45 • 06 10 26 13 61 • lemeslepaysage@hotmail.com

VENDÔMOISE MOTOCULTURE



Vente - Réparation - Location

02 54 80 20 49

vendomotoculture@orange.fr

BEAL - WOLF - STIHL - VIKING - STIGA - ISEKI

46, route de Villiers - 41100 VENDOME

isf

Créer
Imprimer
Communiquer...

IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
STUDIO GRAPHIQUE

WE 
PRINT

BLOIS  VENDÔME

02 54 56 43 43

02 54 77 13 90

contact@isf-imprimerie.fr

www.isf-imprimerie.fr

GY TP



F. BARILLEAU

 02 54 83 82 81

Le Grand Gué - 41230 GY EN SOLOGNE

Email : a.barilleau@orange.fr

Travaux publics, transports, terrassements divers, création et curage d'étangs, démolition, location de matériel, livraison de granulats et terres végétale



LE CRÉDIT MUTUEL EST PARTENAIRE DE

GÉNÉRATION PÊCHE

**Grâce au partenariat entre le Crédit Mutuel
et la Fédération de Pêche 41, vous bénéficiez d'offres exclusives.**

Pour vous,
une offre Bienvenue
et jusqu'à 50 € offerts
sur votre licence
ou cotisation annuelle.

50€

POUR VOUS⁽¹⁾

50€

POUR VOTRE
ASSOCIATION⁽²⁾

Pour votre association,
50 € versés chaque fois
qu'un des licenciés
ou adhérents devient
client du Crédit Mutuel.

Renseignez-vous dans nos agences.

Blois : 2, rue du Commerce - Tél. 02 54 57 34 15 - email : 37160@creditmutuel.fr

Blois : 20, avenue Maunoury - Tél. 02 54 57 34 16 - email : 3716001@creditmutuel.fr

Contres : 1, rue Pierre-Henri Mauger - Tél. 02 54 57 34 18 - email : 37230@creditmutuel.fr

Mondoubleau : 29, place du Marché - Tél. 02 54 23 39 55 - email : 37400@creditmutuel.fr

Montoire-sur-le-Loir : 12, rue Saint-Denis - Tél. 02 54 23 39 56 - email : 37420@creditmutuel.fr

Montrichard : 55, rue Nationale - Tél. 02 54 71 22 47 - email : 3723001@creditmutuel.fr

Oucques : 29, Grande Rue - Tél. 02 54 23 39 58 - email : 37462@creditmutuel.fr

Ouzouer-le-Marché : 3, place de l'Église - Tél. 02 54 23 39 57 - email : 3746201@creditmutuel.fr

Romorantin-Lanthenay : 1, place du général de Gaulle - Tél. 02 54 83 18 51 - email : 37477@creditmutuel.fr

Saint-Gervais la Forêt : 185, rue des Clouseaux - Tél. 02 54 57 34 17 - email : 37492@creditmutuel.fr

Vendôme : 3, Faubourg Chartrain - Tél. 02 54 23 39 59 - email : 37550@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/11/2020 au 31/12/2021. (1) Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur de coût réel sans excéder 50€. (2) Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, l'association recevra un chèque de 50€ sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre.